

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Édition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LES ACCUSATIONS DU "DAILY MAIL"

Leur extrême gravité.—Une enquête s'impose.

M. Gouin déclarait hier qu'il eût été préférable que le *Daily Mail* formulât tout de suite ses accusations. Il avait raison, mais cette question de tact et de procédure s'évanouit devant la gravité des allégations produites ce matin par le *Mail*.

Elles dépassent, par la précision et la brutalité des accusations, par l'importance des personnes mises en cause, les pires rumeurs.

Trois hommes politiques sont formellement inculpés d'avoir trafiqué de leur influence contre une somme de... spécifiée en toutes lettres, et dans des circonstances que l'on précise avec des détails d'heures et de minutes. Deux de ces hommes appartiennent à la Chambre haute; le troisième occupe à l'Assemblée législative un poste de confiance.

En bref, l'accusation se résume à ceci:

Pour faire accepter par les deux Chambres le projet de loi No 158, loi donnant à la *Montreal Fair Association of Canada*, la personnalité civile, il aurait fallu promettre à un certain nombre de législateurs une somme de \$9,500, sur lesquelles, \$4,850 auraient été payées et \$4,650 resteraient à payer aujourd'hui même. (Il n'est pas probable que ce dernier paiement allège de beaucoup le portefeuille des parrains du projet de loi).

M. J.-O. Mousseau, député de Soulanges, président de la Commission des bills privés de l'Assemblée législative, aurait reçu, en diverses circonstances, une somme de \$4,150: — \$500, le 24 novembre 1913, à 3 heures 45 de l'après-midi, dans les bureaux de Martin et Cie, 52, édifice Duluth, Montréal — de la part de George Sampson, l'un de ceux qui réclamaient l'adoption du bill: \$500, le 3 décembre, à 8 heures 30 du soir, dans la chambre 369, du Château Frontenac, à Québec, de la part de David W. Hyland, un autre des requérants; \$1,150, dans la même chambre et de la part du même individu, le 16 décembre, à 10 heures du matin, (le *Mail* prétend que c'était la moitié du prix convenu pour le vote de sept députés, le reste devant être versé quand le projet serait devenu loi); \$1,000, de la part de Hyland toujours, mais dans la chambre 479 du Frontenac, le 8 janvier 1914, à 7 heures 30 du soir; \$400, du même individu, mais dans la chambre 369, le 13 janvier, à 8 heures 05 du soir (M. Mousseau aurait déclaré que cette somme était pour un tiers); \$600, du même individu et dans la même chambre, le 14 janvier, à 6 heures 30 du soir. (Cette dernière somme, d'après M. Mousseau, aurait été destinée à un tiers qui se serait engagé à faire franchir au bill l'étape de la Chambre haute, moyennant une somme de \$2,000, dont \$1,000 tout de suite et \$1,000 après l'adoption définitive.)

M. Bérand, conseiller législatif et associé professionnel du chef du cabinet, aurait reçu du nommé Hyland, dans la chambre 369 du Château Frontenac, le 4 décembre, à 6 heures 05 du soir, une somme de \$500. M. Achille Bergevin, conseiller législatif, aurait reçu \$350 en deux fois: \$200 le 15 janvier, à 2 heures 30 de l'après-midi, dans la chambre 369 du Château Frontenac, de la part de George Sampson; \$150, du même Sampson et dans la même chambre, le 16 janvier, à 2 heures 57 de l'après-midi. (M. Bergevin aurait déclaré que cette dernière somme était pour le compenser de ce qu'il avait payé à un tiers.)

On remarquera qu'il y a un léger désaccord entre les chiffres: on parle d'un total versé de \$4,850, tandis que le détail donne \$5,000.

Il est inutile d'insister sur l'extrême gravité des accusations. Si elles sont fondées, elles révèlent un extraordinaire état de corruption et autorisent les pires suppositions; mais il va de soi également que les accusés ont droit au plus complet *fair play* et qu'ils doivent être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Une enquête, une enquête immédiate et complète s'impose. L'honneur du Parlement est en jeu.

Omer HEROUX.

Louis BRETON.

LETTRE DE QUÉBEC

L'honneur de la législature. — Tentative de rétablir l'emprisonnement pour dette. — La loi des licences.

Québec, 20. — On vient de distribuer les cartes d'invitation à la cérémonie de la prorogation mais on a été assez prudent pour omettre la date. Car même si les choses ne se compliquent pas demain d'un scandale comme on le prétend et comme certains figures l'indiquent, prétendent les bons physiologistes, on ne sait vraiment pas quand la session prendra fin si les législateurs tiennent à finir convenablement. On est encore en plein cours du travail de la session: lois d'intérêt public, budget et même de gros projets de législation privée, puisque la grosse affaire de la *Montreal Water & Power Co.* est encore en panne. Et demain la moitié de la semaine sera épuisée. Entreprendra-t-on de finir ensuite en trois jours? Il faudra bien compter un peu aussi avec la question soulevée tout à l'heure par le député de Terrebonne à propos de l'avis d'accusation donné ce matin par le *Daily Mail*. Le député de Terrebonne a demandé au premier ministre de maintenir l'honneur de la Législature. A quoi sir Lomer a répondu que si les accusations au *Mail* étaient sérieuses le *Mail* ferait mieux de danser les casses-lattes que danser les casses-lattes. Il a dit que dans tous les cas, la Chambre, lorsqu'elle les connaîtra, prendra les mesures qu'elle croira convenables pour défendre son honneur.

L'incident est le sujet de bien des conversations ce soir. Ceux qui ne connaissent rien voudraient bien savoir au plus vite et ceux qui savent, plus rares, font preuve d'une discrétion exemplaire. Entre les deux il y a la catégorie des gens qui ne savent rien mais qui prétendent tout savoir et qui vous prennent des attitudes mystérieuses qui indiquent, si sincères, des révélations extraordinaires. On mentionne en secret des noms qu'un certain nombre ne paraissent pas surpris d'entendre prononcer.

Au Conseil législatif, portes bien closes, précaution inutile puisqu'on n'entend jamais si bien qu'on traverse les murs, on a parlé de l'affaire aussi. M. Drouin a dit qu'on attendrait les détails fournis par le *Mail* avant de procéder. M. Chapais a insisté pour qu'on fasse une enquête si des accusations sont portées et que les coupables, s'il y en a, soient punis. Attention donc à demain. La chose la plus certaine n'est que nous entendrons d'étranges raisonnements.

Le reste de l'après-midi à l'Assemblée, on discute encore le projet de loi rétablissant l'impôt sur les successions; on scrute les résolutions et, l'on commente dans le sens déjà indiqué. Toujours chaperonné d'un

collègue, aujourd'hui, M. Taschereau, le député de la Côte-de-la-Paix, a demandé au premier ministre de maintenir l'honneur de la Législature. A quoi sir Lomer a répondu que si les accusations au *Mail* étaient sérieuses le *Mail* ferait mieux de danser les casses-lattes que danser les casses-lattes. Il a dit que dans tous les cas, la Chambre, lorsqu'elle les connaîtra, prendra les mesures qu'elle croira convenables pour défendre son honneur.

L'incident est le sujet de bien des conversations ce soir. Ceux qui ne connaissent rien voudraient bien savoir au plus vite et ceux qui savent, plus rares, font preuve d'une discrétion exemplaire. Entre les deux il y a la catégorie des gens qui ne savent rien mais qui prétendent tout savoir et qui vous prennent des attitudes mystérieuses qui indiquent, si sincères, des révélations extraordinaires. On mentionne en secret des noms qu'un certain nombre ne paraissent pas surpris d'entendre prononcer.

Au Conseil législatif, portes bien closes, précaution inutile puisqu'on n'entend jamais si bien qu'on traverse les murs, on a parlé de l'affaire aussi. M. Drouin a dit qu'on attendrait les détails fournis par le *Mail* avant de procéder. M. Chapais a insisté pour qu'on fasse une enquête si des accusations sont portées et que les coupables, s'il y en a, soient punis. Attention donc à demain. La chose la plus certaine n'est que nous entendrons d'étranges raisonnements.

Le reste de l'après-midi à l'Assemblée, on discute encore le projet de loi rétablissant l'impôt sur les successions; on scrute les résolutions et, l'on commente dans le sens déjà indiqué. Toujours chaperonné d'un

collègue, aujourd'hui, M. Taschereau, le député de la Côte-de-la-Paix, a demandé au premier ministre de maintenir l'honneur de la Législature. A quoi sir Lomer a répondu que si les accusations au *Mail* étaient sérieuses le *Mail* ferait mieux de danser les casses-lattes que danser les casses-lattes. Il a dit que dans tous les cas, la Chambre, lorsqu'elle les connaîtra, prendra les mesures qu'elle croira convenables pour défendre son honneur.

L'incident est le sujet de bien des conversations ce soir. Ceux qui ne connaissent rien voudraient bien savoir au plus vite et ceux qui savent, plus rares, font preuve d'une discrétion exemplaire. Entre les deux il y a la catégorie des gens qui ne savent rien mais qui prétendent tout savoir et qui vous prennent des attitudes mystérieuses qui indiquent, si sincères, des révélations extraordinaires. On mentionne en secret des noms qu'un certain nombre ne paraissent pas surpris d'entendre prononcer.

Au Conseil législatif, portes bien closes, précaution inutile puisqu'on n'entend jamais si bien qu'on traverse les murs, on a parlé de l'affaire aussi. M. Drouin a dit qu'on attendrait les détails fournis par le *Mail* avant de procéder. M. Chapais a insisté pour qu'on fasse une enquête si des accusations sont portées et que les coupables, s'il y en a, soient punis. Attention donc à demain. La chose la plus certaine n'est que nous entendrons d'étranges raisonnements.

Le reste de l'après-midi à l'Assemblée, on discute encore le projet de loi rétablissant l'impôt sur les successions; on scrute les résolutions et, l'on commente dans le sens déjà indiqué. Toujours chaperonné d'un

collègue, aujourd'hui, M. Taschereau, le député de la Côte-de-la-Paix, a demandé au premier ministre de maintenir l'honneur de la Législature. A quoi sir Lomer a répondu que si les accusations au *Mail* étaient sérieuses le *Mail* ferait mieux de danser les casses-lattes que danser les casses-lattes. Il a dit que dans tous les cas, la Chambre, lorsqu'elle les connaîtra, prendra les mesures qu'elle croira convenables pour défendre son honneur.

L'incident est le sujet de bien des conversations ce soir. Ceux qui ne connaissent rien voudraient bien savoir au plus vite et ceux qui savent, plus rares, font preuve d'une discrétion exemplaire. Entre les deux il y a la catégorie des gens qui ne savent rien mais qui prétendent tout savoir et qui vous prennent des attitudes mystérieuses qui indiquent, si sincères, des révélations extraordinaires. On mentionne en secret des noms qu'un certain nombre ne paraissent pas surpris d'entendre prononcer.

Au Conseil législatif, portes bien closes, précaution inutile puisqu'on n'entend jamais si bien qu'on traverse les murs, on a parlé de l'affaire aussi. M. Drouin a dit qu'on attendrait les détails fournis par le *Mail* avant de procéder. M. Chapais a insisté pour qu'on fasse une enquête si des accusations sont portées et que les coupables, s'il y en a, soient punis. Attention donc à demain. La chose la plus certaine n'est que nous entendrons d'étranges raisonnements.

BILLET DU SOIR.

A PROPOS D'ÉPINGLES

Si la femme peut tout par amour, elle peut beaucoup de choses par orgueil.

Ce péché, qui lui a inspiré sa première désobéissance, l'assuétude aujourd'hui à la pire des tyrannies — la mode. Celle-ci ne règle pas seulement les moindres détails de sa toilette, mais de son maintien et de sa démarche. Les grands faiseurs de Paris sont des machinistes qui tiennent par un fil les jolies marionnettes du monde entier.

Telle qui n'hésite pas à désobéir à son seigneur et maître s'incline de bonne grâce sous les ukases de Madame Paquin.

Il est vrai qu'en ce sens, comme parlait La Fontaine, beaucoup d'hommes sont femmes. C'est sans doute pour cela que, même dans les pays où le suffrage féminin n'est pas en vigueur, on n'édicte que très rarement des lois contre la mode.

A Paris, cependant, qui fut la patrie du bon goût et qui reste celle de la mode — ce qui n'est pas la même chose — on vient d'adopter une mesure draconienne. Désormais les femmes n'auront plus le droit de blesser, métalliquement du moins, l'œil d'autrui, autrement dit, le port des épingles à chapeau dépassant en longueur l'éclatant adopté par le conseil municipal sera prohibé. D'autres villes avaient donné l'exemple à la capitale française, mais ailleurs pareille mesure ne pouvait avoir les mêmes conséquences.

A la source de la mode, puisqu'il est de mode d'appeler ainsi la mode, on peut être sûr qu'elle amènera dans la confection des chapeaux des perturbations importantes. Il y a longtemps que les modistes ont "la goutte à l'imaginative" et qu'elles ont cessé d'inventer. Il est donc à présumer qu'elles exhumèrent des vieux cartons le cabriolet aux brides composites de nos grand-mères, qui supprime l'épingle.

Ce serait regrettable cependant car l'épingle, arme offensive toujours, a rendu, quand il est arrivé de passer à l'état d'arme défensive, des services précieux. Dégainée à point, elle a ramené à la notion des convenances plus d'un impertinent et elle a tenu en respect plus d'un apache.

Une mode serait donc mauvaise qui interdirait complètement le port de cette arme toujours dangereuse, comme toutes les armes, mais parfois bien utiles.

vous voudrez, réplique M. Taschereau, plutôt de mauvaise humeur. A propos de ces droits sur les successions, un deuxième projet du gouvernement déclarant que "l'objet et le sens de toutes les lois de la Législature imposent des droits sur les successions, ont été et sont que toute personne, à laquelle des biens ou quelque intérêt s'y rattache, ont été transmis par décès, devant payer au gouvernement directement, et sans aucun recours contre qui que ce soit, une taxe calculée sur la valeur des biens ainsi transmis.

"Qu'aucun droit d'action n'existe pour le recouvrement de sommes d'argent qui ont déjà été ou qui seront payés sur la suite payées au gouvernement comme taxes ou droits imposés par toute loi de la Législature relative aux droits sur les successions, pour la raison seule que lesdites taxes ou droits, n'étaient pas des taxes directes."

Les amendements à la loi des licences sont revenus de l'impression pour être soumis au Conseil législatif.

Le Conseil n'y fera probablement pas beaucoup de changement. Essayons donc de comprendre ce que sera la loi amendée.

D'abord les amendements ne viendront en vigueur qu'au mois de mai 1914. Donc l'octroi des permis se fera comme d'habitude celle année.

En dehors de Montréal et Québec, l'octroi des permis continuera de se faire comme par le passé, excepté que dans les cités et villes on ne pourra pas donner plus de permis que le nombre fixé par la loi: 12 à Trois-Rivières, 10 à Valleyfield, 10 à Saint-Hyacinthe, 24 à Maisonneuve, 9 à Lachine, 12 à Sorel, 4 à Ivesville, 15 à Sherbrooke, 5 à Farnham, 5 à Shawinigan Falls, 1 par millier d'habitants à Grand'Mère, sans compter l'hôtel Laurentides, 15 à Hull, 2 à Windsor Mills, 4 à Aylmer, 8 à Saint-Jean, 3 à Nicolet, 1 par millier d'habitants à La Tuque, 6 à Lévis, 2 à Marieville, 2 à Acton Vale. Il sera assez difficile d'en donner moins aussi car la loi oblige à maintenir toujours au même chiffre le revenu provenant de l'octroi des permis.

A Montréal le nombre des permis d'hôtels, restaurants et auberges devra être réduit à 400 le 1er mai 1915 et à 350 le 1er mai 1916. De même à Montréal, le nombre de permis aux épiceries devra être graduellement réduit à 350, de 1915 à 1916. Les commissaires ont le pouvoir de donner une indemnité de \$5,000 ou moins aux détenteurs des permis annulés en 1915 et \$3,000 ou moins aux détenteurs des permis annulés en 1916.

La discrétion donnée aux commissaires n'est pas sans limites. Dans le cas d'un permis nouveau, ils doivent tenir compte de l'opposition de la majorité d'un opposant. Il est vrai que ce cas ne se présenterait pas souvent puisque d'ici à trois ans il faudra réduire le nombre des permis, mais par ailleurs, en l'absence de toute objection au caractère personnel d'un requérant et s'il n'est pas prouvé à leur satisfaction qu'il y a eu désordre dans l'établissement pour lequel le permis est demandé, ils sont obligés de le donner. De plus

LE "HERALD" ET LE "TELEGRAPH"

Les anciens projets de M. Graham.—Les déclarations de M. McGibbon.—Les variations du Tramway.—La nécessité d'une loi sur la publicité des listes d'actionnaires et d'obligataires

Le personnel du *Daily Telegraph* a reçu son congé. Le gérant a formellement prévenu son monde que tous les engagements se termineraient le 28 janvier prochain. Il s'agit, explique-t-il, de réorganisation. On a tout de suite conclu de ce fait que les rumeurs qui courent la rue depuis des mois allaient se réaliser et que le *Daily Telegraph* et le *Herald* ne feraient bientôt plus qu'un.

On n'a pas oublié qu'au début de son procès contre le *Star*, M. D. Lorne McGibbon affirmait, dans une pièce officielle, que sir Hugh Graham lui avait proposé de fusionner le *Herald* et le *Witness* (père du *Telegraph*) pour en faire un puissant organe libéral sous la direction de M. Fielding, ancien ministre des Finances.

La rumeur, et elle prend sa source en haut lieu, ajoute même que la question fut discutée à Ottawa, en présence du premier ministre lui-même, qui s'efforça d'amener l'accord entre les deux financiers.

Au lieu de la paix et de l'entente, ce fut la guerre, et la guerre au couteau. Le *Herald* ayant raconté cette histoire, se rua sur le *Star*, l'accusa formellement de corruption et offrit de faire sa preuve. Le *Star*, sans désigner nommément qui que ce soit, riposta par une effroyable bordée d'injures que tout le monde crut dirigée contre son copain. Le *Herald* fit surgir à grands frais un journal du dimanche destiné à concurrencer le *Standard*, satellite du *Star*, et, sur tous les tons, répéta que sir Hugh Graham dirigeait à la fois le *Star* et le *Telegraph*.

Vint l'affaire du Tramway. Le *Herald* se lança avec fureur contre la compagnie et ouvrit toutes grandes ses colonnes à M. J.-C. Walsh, son ancien rédacteur en chef, qui eut du reste la sage précaution de signer tous ses articles, afin de bien marquer qu'il faisait la campagne à son propre compte, et sous sa seule responsabilité.

La Compagnie n'ayant point déposé le projet de loi que l'on appréhendait, une accalmie se fit. Ce qui se passa ensuite est moins connu, mais certains faits sont tout de même établis.

M. D. Lorne McGibbon menait sur un ton très coûteux le *Herald* et le *Sunday Herald*. D'autre part, on sait qu'il est intéressé en de fort nombreuses affaires et l'on affirme que la campagne de son journal contre le Tramway avait coïncidé avec lui de très puissants intérêts financiers. D'où une situation fort ennuyeuse, surtout dans les circonstances actuelles. A-t-on profité de ce concours de circonstances pour l'amener à résipiscence? Nous l'ignorons.

Toujours est-il qu'à son retour d'Ottawa, il y a une douzaine de jours, il annonça à ses amis qu'il n'avait plus rien à faire avec le *Herald*. Par l'entremise du *Montreal Trust*, ainsi que le *Devoir* l'annonçait hier, il céda à un tiers un bloc d'actions qui emportait la maîtrise effective du *Herald* dont de nouveaux directeurs prirent possession lundi de la semaine dernière.

Et il arriva que sir Hugh Graham se trouva au *Herald* comme chez lui, distribuant les conseils et les avis. Il arriva pareillement que le rédacteur en chef du journal, M. Beck, éprouva le besoin de prendre l'air. Si maintenant le *Herald* et le *Telegraph* se fusionnent, sir Hugh Graham aura réalisé le rêve que lui prêtait M. McGibbon. Mais alors se posera de nouveau la question que le *Herald* affichait en permanence et qu'il vient de laisser tomber: Pourquoi sir Hugh Graham tient-il à exercer une telle emprise sur la presse montrealaise?

Seulement, le dernier mot n'est peut-être pas dit sur cette situation. Il reste un certain nombre d'hommes dans les milieux anglais qui tiennent à exprimer librement leur avis: il reste des journalistes qui ont du talent et de l'esprit d'initiative.

Et cela peut réserver plus d'une surprise.

LA CONCLUSION

Mais une conclusion s'impose tout de suite, et c'est la nécessité d'une loi qui force les journaux à publier leurs listes d'actionnaires et d'obligataires.

A l'heure actuelle, s'il fallait en croire toutes les affirmations produites devant le public, les trois journaux anglais de l'après-midi et les deux journaux anglais du dimanche seraient sous la main du même homme, qui leur ferait soutenir des théories contradictoires.

Ce cela soit ou non, le public a le droit de savoir qui lui parle. Et le parlement a le devoir de lui en fournir le moyen.

O. H.

REBUS MUNICIPAL

On a reçu, à l'hôtel de ville, l'épreuve brochée de la nouvelle édition de la charte municipale, et, sans parler des nouveaux amendements qu'on est en train d'y faire à Québec, il faut réparer des omissions qui menacent de paralyser l'administration.

Il y a un an, à la clause des définitions, on avait senti le besoin d'expliquer que les désignations de greffier, d'inspecteur de ceci et de cela veulent aussi dire les assistants de ces fonctionnaires. Mais on a oublié d'appliquer cela au bureau de l'ingénieur en chef, de sorte que, M. Janin étant malade, M. Amyraut, son assistant, ne peut signer les pièces officielles. Les commissaires ont décidé hier de télégraphier à Québec pour faire faire la correction nécessaire.

Mais comment s'y prendra-t-on? C'est un véritable rébus que Me Laurendeau devra résoudre.

L'ingénieur en chef n'a pas d'existence légale. La fonction a été instituée par les commissaires il y a deux ans. Auparavant il y avait un fonctionnaire, désigné sous le titre, en usage lorsque Montréal était un village, d'inspecteur de la Cité. Tous les pouvoirs étaient au nom de l'inspecteur de la Cité.

Les commissaires ayant fait décider par le conseil l'institution de la position d'ingénieur en chef ne tardèrent pas à s'apercevoir que les décisions de celui-ci ne valaient qu'en tant qu'elles étaient contresignées par l'inspecteur de la Cité, devenu subalterne de l'ingénieur. Ils demandèrent à la commission de législation d'obtenir que la Législature sanctionnât le transport des pouvoirs. Comme il aurait fallu non seulement amender la charte en une quinzaine d'articles, mais amender aussi une centaine de règlements, on coupa au plus court, en enlevant à M.

Jean DUMONT.

On a reçu, à l'hôtel de ville, l'épreuve brochée de la nouvelle édition de la charte municipale, et, sans parler des nouveaux amendements qu'on est en train d'y faire à Québec, il faut réparer des omissions qui menacent de paralyser l'administration.

Il y a un an, à la clause des définitions, on avait senti le besoin d'expliquer que les désignations de greffier, d'inspecteur de ceci et de cela veulent aussi dire les assistants de ces fonctionnaires. Mais on a oublié d'appliquer cela au bureau de l'ingénieur en chef, de sorte que, M. Janin étant malade, M. Amyraut, son assistant, ne peut signer les pièces officielles. Les commissaires ont décidé hier de télégraphier à Québec pour faire faire la correction nécessaire.

Mais comment s'y prendra-t-on? C'est un véritable rébus que Me Laurendeau devra résoudre.

L'ingénieur en chef n'a pas d'existence légale. La fonction a été instituée par les commissaires il y a deux ans. Auparavant il y avait un fonctionnaire, désigné sous le titre, en usage lorsque Montréal était un village, d'inspecteur de la Cité. Tous les pouvoirs étaient au nom de l'inspecteur de la Cité.

Les commissaires ayant fait décider par le conseil l'institution de la position d'ingénieur en chef ne tardèrent pas à s'apercevoir que les décisions de celui-ci ne valaient qu'en tant qu'elles étaient contresignées par l'inspecteur de la Cité, devenu subalterne de l'ingénieur. Ils demandèrent à la commission de législation d'obtenir que la Législature sanctionnât le transport des pouvoirs. Comme il aurait fallu non seulement amender la charte en une quinzaine d'articles, mais amender aussi une centaine de règlements, on coupa au plus court, en enlevant à M.

On a reçu, à l'hôtel de ville, l'épreuve brochée de la nouvelle édition de la charte municipale, et, sans parler des nouveaux amendements qu'on est en train d'y faire à Québec, il faut réparer des omissions qui menacent de paralyser l'administration.

Il y a un an, à la clause des définitions, on avait senti le besoin d'expliquer que les désignations de greffier, d'inspecteur de ceci et de cela veulent aussi dire les assistants de ces fonctionnaires. Mais on a oublié d'appliquer cela au bureau de l'ingénieur en chef, de sorte que, M. Janin étant malade, M. Amyraut, son assistant, ne peut signer les pièces officielles. Les commissaires ont décidé hier de télégraphier à Québec pour faire faire la correction nécessaire.

Mais comment s'y prendra-t-on? C'est un véritable rébus que Me Laurendeau devra résoudre.

L'ingénieur en chef n'a pas d'existence légale. La fonction a été instituée par les commissaires il y a deux ans. Auparavant il y avait un fonctionnaire, désigné sous le titre, en usage lorsque Montréal était un village, d'inspecteur de la Cité. Tous les pouvoirs étaient au nom de l'inspecteur de la Cité.

Les commissaires ayant fait décider par le conseil l'institution de la position d'ingénieur en chef ne tardèrent pas à s'apercevoir que les décisions de celui-ci ne valaient qu'en tant qu'elles étaient contresignées par l'inspecteur de la Cité, devenu subalterne de l'ingénieur. Ils demandèrent à la commission de législation d'obtenir que la Législature sanctionnât le transport des pouvoirs. Comme il aurait fallu non seulement amender la charte en une quinzaine d'articles, mais amender aussi une centaine de règlements, on coupa au plus court, en enlevant à M.

On a reçu, à l'hôtel de ville, l'épreuve brochée de la nouvelle édition de la charte municipale, et, sans parler des nouveaux amendements qu'on est en train d'y faire à Québec, il faut réparer des omissions qui menacent de paralyser l'administration.

Rédaction et Administration:

71^a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LETTRE D'OTTAWA

Le débat sur l'adresse se traîne péniblement. — On ne parle presque pas de la marine; le tarif est à l'ordre-du-jour.

Ottawa, 20. — Le débat sur l'adresse n'en est qu'à son second jour et il exhale déjà un mortel ennui. Trois discours à peine ont employé toute la séance. Les orateurs ont été longs et filandrieux. Nulle animation n'a marqué leurs efforts. Ils ont aligné des chiffres et des citations, comme des machines à compter, sans plus. Le tarif, le coût de la vie, la politique financière des deux régimes, le conservateur et le libéral, ont fait le sujet de ces harangues. Et, pas une minute, le nuage d'inertie qui enveloppait la Chambre ne s'est levé. La séance a été grise et terne, comme le jour extérieur.

LA MARINE

La marine ne fera guère parler d'elle, pendant le débat actuel, disions-nous mardi. La journée qui se clôt ce soir justifie cette prévision. M. Maclean, d'Halifax, y a bien quelque peu fait allusion, comme MM. Borden et Laurier, lundi, ainsi que M. Clark et M. White a bien repris les déclarations de M. Borden, au sujet du sénat, du temps qui ramènera sans doute la majorité du sénat aux conservateurs, et il a bien réexprimé l'intention du ministère de faire, un peu plus tard, revenir la question des trois dreadnoughts devant les deux Chambres. Mais ces déclarations ont été ensevelies sous l'avalanche de chiffres, de citations dont les deux côtés se sont bombardés, tout le jour. Il se pourrait que, dans quelques semaines, — et ce n'est pas certain, — un groupe ressuscité de manière incidente la question navale. Mais, pour le moment, elle n'a plus aucune actualité. Et si elle revient à l'ordre du jour, à cette session-ci, ce ne sera pas pour longtemps. Cela se comprend. Plusieurs députés rencontrés au hasard des couloirs, déclarent que leurs électeurs ne veulent même plus du tout en entendre parler, qu'ils en sont dégoûtés, et que, s'ils prennent des journaux et y voient quelque chose qui ait trait à la question navale, ils se hâtent de tourner la page. Ceci rend donc peu probable la possibilité d'un regain de popularité pour un projet de loi qui n'a jamais été bien vu du public.

LE TARIF ET LE COUT DE LA VIE

Aujourd'hui comme hier, le tarif et le coût de la vie tiennent donc le premier plan, aux Communes. Ils y resteront jusqu'à la fin du débat sur l'adresse et y reviendront dans quelques semaines, quand le ministre des finances fera son exposé budgétaire pour 1914-1915. Elles seront, à quelques relâches près, les pièces de tout repos des Communes. Cet après-midi et ce soir, MM. Maclean et White en ont longuement parlé, trop longuement, pourrions-on dire, devant des banquettes aux trois-quarts vides et des tribunes désertes. Il faut dire que leur éloquence n'avait rien d'entraînant.

M. Maclean, le principal critique financier de l'opposition, parle clairement, d'habitude, et expose assez bien sa thèse, quoique sa voix ne soit pas des plus agréables et qu'il ait une diction déficiente. Il n'a pas été à la hauteur de sa réputation, cet après-midi. De même, M. White, qui fait un exposé budgétaire clair et net, aussi méthodique qu'il se peut, a, ce soir, été embrouillé, filandrieux et interminable. Quelques ripostes échangées entre MM. Graham, le docteur Clark et lui, ont à peine mis une pointe d'intérêt dans tout ce qui s'est dit. Quant à M. Oliver, il a maintenu sa réputation d'orateur hésitant, mal à son aise dans les limites du débat parlementaire. Et s'il excelle, par la richesse de son vocabulaire imagé et fort en couleurs dans les grandes assemblées publiques, les règles de la Chambre limitent ses moyens oratoires.

LA CRITIQUE DE M. MACLEAN

Dès le début de la séance, M. Maclean note avec bon sens que le gouvernement fera bien de déposer, ainsi qu'il a promis de le faire, les prévisions budgétaires pour 1914-1915 de bonne heure devant la Chambre. "D'habitude, dit-il, les ministères attendent trop tard pour saisir la Chambre de leurs besoins financiers, et les députés, dans la hâte de se débarrasser au plus tôt des travaux de la session, adoptent les prévisions sans les étudier. C'est un abus auquel il convient de mettre un terme, car il expose le pays, chaque année, à un gaspillage des deniers publics, pour des travaux locaux parfaitement inutiles."

Au sujet de la question navale, M. Maclean, assez brièvement, fait un historique de la législation Borden, quant aux trois dreadnoughts, et reproche au ministère de ne pas formuler maintenant sa politique navale permanente. "Est-ce donc que, à l'heure présente, MM. Bourassa et Lavergne seraient aussi puissants auprès du ministère qu'ils l'étaient en 1911 et en 1912?" interroge-t-il. "Le gouvernement est tenu en honneur de faire connaître au plus tôt sa politique navale permanente. Il a beau invectiver le Sénat, lui reprocher de n'avoir pas permis au projet des trois dreadnoughts de devenir loi, tout le monde sait que ces dénégations ne sont qu'une tentative, de la part du ministère, de couvrir sa nudité avec la feuille de vigne de ses menaces vaines." L'image fait sourire les quelques assistants, et M. Maclean aiguille son discours vers la question tarifaire.

Selon lui, les moyens à employer pour faire diminuer le coût de la vie peuvent se résumer à ceux-ci: l'admission en franchise du blé américain au Canada, — ce qui signifierait la libre entrée du blé canadien sur le marché américain, — une réduction temporaire du tarif sur les denrées alimentaires, et de plus grands débouchés pour les produits du Canada. Quant à la formation d'une commission destinée à rechercher les causes du coût élevé de la vie, M.

LETTRE D'OTTAWA

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

"Quelle utilité y aurait-il de ramener notre bill naval cette année ?" demande-t-il. "Aucune, car le sénat l'aurait encore égaré. Et nous ne nous proposons pas de labourer dans le sable. Il nous faudrait tout simplement attendre le progrès lent et sûr de la mortalité, jusqu'à ce que le sénat soit en accord avec la volonté populaire." C'est une élégante manière de dire aux sénateurs libéraux: "Hâtez-vous de mourir, que nous reformions le sénat en y mettant des nôtres !"

Quant aux affaires du pays, M. White feuillette les statistiques financières du Canada. La première année du régime conservateur, le pays avait un revenu de 136 millions, il en eut un, cette année, de 170 millions. Le commerce canadien a, pour la première fois, touché le milliard, et les immigrants arrivent au Canada à raison de 1000 à 1200 par jour. Le pays se développe à tous points de vue, et, loin que sa dette nationale augmente, elle diminue. Pendant quatre ans, avant 1911, cette dette s'est accrue de 76 millions. En 1908 même, elle a monté de 46 millions. En 13 mois, M. Fielding, le ministre libéral des finances canadiennes, a emprunté plus de 100 millions, dont 80 millions en moins de 7 mois. Depuis son arrivée au pouvoir, M. Borden et son administration n'ont emprunté que 43 millions. Et ils ont diminué la dette, qui dit des feuilles libérales. Car, le 11 octobre 1911, la dette nationale était de 321 millions. Le 31 décembre 1913, elle était de 303 millions, soit une diminution de 18 millions, en deux ans. Au 31 mars 1914, elle sera moindre qu'au 21 septembre 1911.

M. White reproche au ministre Laurier d'avoir inauguré la politique de garantie des emprunts contractés par les chemins de fer. Le gouvernement Laurier, pendant son règne, a garanti 55 millions des obligations du Canadien-Nord, pour Ontario, et du Canadien-Nord pour d'autres provinces, et 70 millions des obligations du Grand-Tronc-Pacifique. Ces garanties ont affecté le crédit canadien à l'étranger, diminué d'autant la marge de ses emprunts possibles. Quant aux obligations du Grand-Tronc-Pacifique, les ententes faites entre le chemin de fer et le gouvernement étaient telles que le ministre Borden, afin d'éviter une plus grande perte, a dû se faire autoriser à acheter de ces valeurs, qui ne se vendaient pas au pair sur le marché. Le pays en a actuellement en portefeuille pour plusieurs millions et il a dû affecter son surplus de 25 millions à l'achat de telles valeurs. "Le gouvernement Laurier nous a laissés, sur ce point, une héritière chargée, *hereditas damnosa*", conclut le ministre."

M. White estime que M. Laurier a tort de dire que, pour la première fois depuis 1896, il y a des sans-travail au pays. M. Laurier a une mémoire défectueuse, il souffre d'amnésie partielle, affirme le ministre des finances, car il oublie ce qui se passait de son temps. En 1908, sous le règne de M. Fielding aux finances, il y eut une crise semblable à celle de 1913. Dans son discours pendant le débat sur l'adresse, M. Fielding disait que cette crise était générale dans l'univers, mais que la dépression des affaires n'était que temporaire. M. White cite ces discours, ainsi que la *Gazette du Travail* de décembre 1907 pour établir qu'il y avait alors des sans-travail dans toutes les classes et dans toutes les villes du Canada. Ce qui arrive aujourd'hui est arrivé du temps de M. Laurier. La crise présente existe aux Etats-Unis comme ici, elle y est même pire. Et M. Lloyd George admettait récemment qu'elle existait même en Grande-Bretagne.

A propos de la crise financière, M. White explique que le Canada vient de passer par une période de rareté d'argent sans précédent, qui a duré deux ans. Les banques ont voulu rentrer dans leurs fonds, les spéculations sur immeubles et les nouvelles compagnies industrielles en ont souffert, cette crise a eu sa répercussion jusque dans le commerce. Mais la crise financière est close. L'argent est plus facile. Les affaires, cependant, sont encore tranquilles et le seront quelques mois de plus. Mais si le printemps est beau et que les récoltes sont bonnes, à l'automne, dit le ministre des finances, l'équilibre va se rétablir et le pays reprendra sa prospérité passée. Il est certain que les revenus du Canada ont diminué en 1913, comme ils ont fléchi, en 1908. Mais la reprise des affaires, en 1909, témoigne qu'elles reprendront aussi en 1914. "Avec de la confiance, des bonnes récoltes et de l'optimisme, conclut M. White, le Canada reprendra son assiette, cette année."

M. Laurier a parlé du *free food*. M. White le raille poliment de ses différentes évolutions économiques, le traite de caméléon financier, explique que si le pays adoptait la politique du *free food*, que préconisait M. Laurier à Hamilton, il y a peu de mois, il mettrait en péril 6225 établissements de commerce canadiens, d'une valeur totale de 133 millions, et qui emploient 52,000 hommes. "Il est vrai, dit M. White, que, quand M. Laurier a énoncé cette politique du *free food* à Hamilton, il a dit à ses auditeurs: "Voilà la politique que je vous donne pour le moment." Ce "pour le moment" n'était pas de trop. Car il paraît que, depuis, les amis de M. Laurier, jetés dans la consternation par sa déclaration impulsive, lui ont fait des représentations qui l'ont fait réfléchir."

A propos du coût sans cesse croissant de la vie, M. White explique, tout comme M. Borden, que cette hausse existe en France, où la vie a monté de 25 p.c. en dix ans, en Belgique, où l'accroissement a été de 28 p.c., en Allemagne, où il a touché 30 p.c., aux Etats-Unis, où il est de 43 p.c., contre 51 p.c. au Canada. Mais le tarif n'y est pour rien, non plus que les trusts, comme le disait la commission d'enquête sur le coût de la vie, instituée par le Massachusetts, en 1910. M. White énumère quelques-unes des causes de cette hausse, — toutes causes énumérées et étudiées dans l'enquête du *Devoir* sur ce sujet, en décembre 1913, — et remarque entre autres choses que l'élevage des animaux est en baisse, au Canada. Il note, débats de la Chambre devant lui, que la question de l'accroissement du coût de la vie a été posée aux Communes mêmes par M. King, un ministre de M. Laurier, en 1910, donne des statistiques déjà publiées dans le *Devoir* de décembre 1913 à propos de la hausse du coût de la vie, depuis 1890, surtout de 1896 à 1911, — et dit que ce n'est pas l'abolition des droits de douanes qui diminueront le prix des aliments, mais des méthodes de production plus scientifiques. Il rappelle à ce sujet que le gouvernement Borden dépense le double de ce que dépensait le ministre Laurier, pour l'agriculture et l'enseignement agricole, — ce budget a touché \$2,630,500 en 1913-1914, — et, au docteur Clark, il dit que, en dépit des modifications faites dans le tarif américain, par le bill Underwood, la moyenne des droits, aux Etats-Unis, est de 26 à 29 p.c., selon le *Times* de Londres, contre 26 p.c. au Canada.

Enfin, à propos de modifications à faire au tarif canadien, M. White dit que ce n'est pas l'heure d'en parler, et que, quand il fera son exposé budgétaire à la Chambre, il dira quelles réformes tarifaires il entend faire, — si le ministre décide d'en faire cette année.

LA FIN DE LA SÉANCE

M. Oliver, qui répond au ministère des finances, est, contre son habitude, plutôt bref. D'après lui, la politique du ministère, quant à la hausse du coût de la vie, est comparable à l'attitude que prend l'autruche en péril. Il s'enfouit la tête dans le sable, c'est tout. Il est responsable des développements que prendra la crise. Pourquoi n'accorde-t-il pas aux agriculteurs de l'Ouest canadien le libre accès du marché américain pour leur bétail, quand il peut le faire sans que cela nuise aux Canadiens en général, et que cela rapporterait de six à huit millions par an de plus aux agriculteurs de l'Ouest canadien, puisque le bétail se vend six sous le boisseau plus cher à Minneapolis qu'à Winnipeg? La crise actuelle ne peut se comparer à celle de 1908. Les conditions de l'agriculture, de l'élevage, la crise financière de 1907 aux Etats-Unis avaient provoqué cette crise de 1908. Il n'en est pas de même, cette année, les récoltes canadiennes ont été excellentes, les acheteurs ont vite payé leur bétail. La crise financière est plus sérieuse que ne se l'imagine le ministre, il a tort de ne rien faire pour y parer.

Ceci termine la série des discours, pour aujourd'hui. La Chambre les reprendra peut-être mercredi, mais cela n'est pas certain. Car, à l'issue de la séance, ce soir, les députés apprennent la mort, à Londres, de lord Strathcona, représentant du gouvernement canadien dans le Royaume-Uni. Et il se pourrait que, mercredi après-midi, après l'éloge de lord Strathcona par M. Borden et Laurier, la Chambre ajourne par respect pour la mémoire du défunt, ses travaux jusqu'à jeudi après-midi. Le prochain orateur inscrit au feuilleton, pour continuer le débat sur l'adresse, est le docteur Edwards, de Kingston, député orangiste bien connu, au parlement, pour ses intemperances de langage, qui l'ont malades fois mis en évidence, — on se fait la réclame qu'on peut! — et dont les impairs ont souvent mis le parti conservateur dans l'embarras, aux Communes. On s'attend que, cette année comme par le passé, M. Edwards fera quelque esclandre. Cela mettra un peu de piment dans le débat sur l'adresse, mais sans y mettre de la dignité.

Georges PELLETIER.

L'EX-CHAH DE PERSE

IL EST REFUGIE A BERLIN ET SE FAIT PASSER POUR UN MARCHAND DE CURIOSITES, PRETENDENT LES JOURNAUX ALLEMANDS.

(Service du "Devoir")
Paris, 21. — Les journaux allemands viennent de raconter un fait curieux. Depuis neuf mois, rapporte-t-on, Mohamed Ali, l'ex-chah de Perse, vit sous le nom de Kassan Kahn Nudross, à Berlin, où il se fait passer pour un marchand de curiosités. L'ex-souverain serait venu d'Odesse avec sa femme, deux enfants et quelques domestiques persans.

SERIEUX INCENDIE A NEW-YORK

New-York, 21. — Un incendie qui a détruit le "Whale Creek Works" à 2 h 30 ce matin, a rempli Green-Point, un quartier de Brooklyn de fumeurs sinistres. L'usine était un gros édifice à trois étages qui a été rasé complètement. Les pertes s'élevaient à \$500,000.

LE SCANDALE DE QUEBEC

LE FAMEUX BILL 158

Texte de la loi donnant l'existence légale à la "Montreal Fair Association of Canada" et qui forme le fond des accusations portées par le "Daily Mail".

Voici le texte du bill No. 158, auquel le "Daily Mail" fait allusion dans ses accusations :

BILL
Loi constituant en corporation "The Montreal Fair Association of Canada"

ATTENDU, que Demetrius F. Myers, promoteur, de la cité et du district de Montréal; Georges Janquins, entrepreneur, de ladite cité de Montréal; John Bastiano, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique; et David W. Hyland, courtier d'immeubles, de ladite cité de New-York, ont demandé, par leur pétition, d'être constitués en corporation pour les fins suivantes :

Pour organiser et contrôler des expositions agricoles, horticoles et industrielles, des expositions de bestiaux et de produits canadiens et autres, et d'autres expositions du même genre; tenir des foires et des expositions, et entretenir des places d'amusement et de récréation pour le public, ainsi qu'établir et faire des luttes à la course, s'y rattachant, et pour autres fins; et attendu qu'il est pour des faire droit à leur demande :

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Lesdits Demetrius F. Myers, Georges Janquins, Georges Sampson, John Bastiano, et David W. Hyland, et toutes autres personnes qui sont actuellement ou deviendront par la suite actionnaires sont, par la présente loi, constitués en corps politique et corporation sous le nom de "The Montreal Fair Association of Canada".

2. Le bureau principal de la compagnie sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal.

3. Les capital-actions de la compagnie sera de cinq cent mille piastres, divisée en actions de cent piastres chacune.

La compagnie pourra, de temps à autre, par résolution passée à une assemblée spéciale des actionnaires convoquée à cette fin, et avec le consentement des deux tiers des actionnaires, présents ou représentés, procéder à l'émission de nouvelles actions, et augmenter son capital par l'émission d'actions additionnelles jusqu'à un montant n'excédant pas en tout un million de piastres, aux termes et conditions que les directeurs jugeront convenables, et elle pourra en outre diviser son capital-actions en actions ordinaires et privilégiées, avec le droit d'accroissement aux porteurs d'actions privilégiées des droits, privilèges et priorités et de les associer aux conditions et restrictions que les directeurs de la compagnie jugeront opportunes.

4. La compagnie est, par la présente loi, autorisée :

(a) à acheter, louer, recevoir, ou autrement acquiescer tous biens mobiliers, ou immobiliers nécessaires aux fins de sa constitution en corporation; la vendre, louer, échanger ou en disposer quand elle le jugera à propos; engager et hypothéquer ses biens mobiliers et immobiliers, ériger des bâtiments, améliorer ladite propriété, construire des aqueducs, égouts, systèmes de drainage, usines électriques, usines à gaz, et faire tous autres travaux nécessaires ou propres aux fins de ladite compagnie.

(b) à organiser, faire et contrôler des expositions agricoles, horticoles et industrielles, des expositions, de bétail et de produits canadiens et autres, et autres expositions du même genre, tenir des foires et, concurrentiellement, des places d'amusement et de récréation pour le public.

(c) à établir, maintenir et exploiter des champs de course, terrains d'exposition, maisons de clubs et toutes bâtisses se rattachant aux fins de la compagnie.

(d) à tenir des expositions, des concours et des exercices pour développer l'habileté dans le maniement des armes, pour les courses à cheval et à pied, les sports d'hiver, les courses d'automobiles et courses de toutes sortes.

(e) à construire des estrades, stables, étables, parcs, garages et autres constructions appropriées d'une nature permanente ou temporaire, et que la compagnie jugera convenables afin d'atteindre ses fins directement ou indirectement.

(f) à tenir et encourager des expositions agricoles, expositions de bestiaux, de fleurs et autres expositions, et à donner des prix, des coupes, enjoux et autres récompenses de toute sorte ou de toute nature quelconque.

(g) à établir des clubs, des hôtels et autres commodités se rattachant aux expositions et aux expositions de la compagnie, à tenir des hôtels et des restaurants, de des écuries de louage, garages, et louer des chevaux, cabriolets, automobiles et autres véhicules pour transporter et véhiculer des personnes, passagers, effets et marchandises dans les limites des terrains possédés ou loués par elle et pendant lesdites foires et expositions.

(h) à imposer et percevoir des prix d'entrée, à vendre des rafraîchissements, vins, liqueurs et toutes sortes de nourritures et de breuvages, dans lesdites limites et auxdites époques.

L'autorisation ci-dessus, en ce qui concerne la vente des liqueurs en détail, n'est valide que pour la période de temps durant laquelle une ou des expositions sont tenues, et est soumise à l'obtention préalable d'une licence spéciale, émise par le contrôleur du revenu, sur paiement d'une somme de trois cents piastres pour chaque année de licence, durant laquelle une ou des expositions seront tenues par la compagnie.

Sous les restrictions ci-dessus, la licence est valide par toute la province, nonobstant toute loi ou tout règlement municipal à ce contraire.

(i) A vendre des bestiaux, des produits agricoles, horticoles et industriels de toutes sortes dans les limites et auxdites époques.

(j) A émettre et vendre des capital-actions, comme actions libérées et non libérées, en paiement de toutes propriétés mobilières ou immobilières, ou autres propriétés louées ou acquises par la compagnie.

DELIVRE DE TROIS MALADIES

"FRUIT-A-TIVES" LUI A PROCURE UNE SANTE PARFAITE

AVON, ONT. 11 mai 1913.

"Je me sens plus jeune depuis que j'ai pris 'Fruit-a-tives'. J'ai beaucoup souffert des lumbalgies, de la constipation et des douleurs de l'estomac, mais j'ai trouvé que 'Fruit-a-tives' était la panacée pour les trois."

Je suis maintenant délivré de toutes ces maladies et je suis d'une santé parfaite et puis travailler quand je le veux. Il y a cinq ans, je commençai à prendre 'Fruit-a-tives'. J'en pris deux chaque soir, et ce remède accompli pour moi des merveilles.

Aucun autre des remèdes que je me suis procurés ne m'a fait autant de bien et j'avais pris quantité de remèdes avant de découvrir combien 'Fruit-a-tives' était efficace.

Je garde 'Fruit-a-tives' sous la main en tout temps, et ne m'en passe jamais. Je l'appelle même quand je vais au lit. Je le prends pour en avoir toujours. 'Fruit-a-tives' mérite tous les éloges que j'en puisse faire. Le fait de m'avoir guéri des lumbalgies lui vaut pour toujours ma reconnaissance.

GEORGE LAUR.

Env. la boîte, 6 pour 25c, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou envoyez sur réception du prix par 'Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Vous ne tousserez plus

lorsque vous aurez pris quelques doses de

Sirop Mathieu

au Goudron, à l'Huile de

Foie de Morue et autres

Extraits Médicinaux.

Parce qu'il calme l'irritation des bronches et des

poumons, prévient les

quintes de toux, soutient les forces du

malade et assure une

prompte guérison.

En Vente Partout : 35c. la bouteille.

En même temps que le Sirop Mathieu, on

pourra prendre toutes les drogues que on

des

Poudres Nerval Mathieu

très efficaces contre l'asthme, les toux, les

Maux de Tête, Migraines, Névralgies,

Racis de Fatigue.

En Vente Partout : 25c. la boîte de 18 poudres.

CIE J. L. MATHIEU, PROPRIETAIRES,

SHERBROOKE, P. Q.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LIMITEE

Dépositaires en gros, Montréal

LE CONCERT

GODOWSKI

Godowski a retrouvé lundi soir

au Windsor, sensiblement plus

nombreux et tout aussi enthousias-

mes, auditeurs de son dernier.

On l'a beaucoup applaudi.

C'est l'œuvre de Chopin qui fai-

sait le centre d'un programme ja-

liment composé, plus accessible

que celui de l'an dernier à la masse

des auditeurs; et c'est elle qui, à

notre avis, a permis au maître de

mettre le mieux en relief ses qua-

lités particulières.

Servi par une technique impeccable,

le jeu de Godowski se caracté-

rise surtout par la puissance et

l'énergie. Avec lui, pas de mièvre-

rie, pas d'excessive sensibilité. On

pourrait plutôt lui reprocher de ne

pas mettre dans certains passages

melodiques toute la poésie qu'ils

comportent, de ne pas les envelop-

per d'une sonorité si douce, si quel-

ques sympathiques. Il faut bien se

rappeler cependant, si quelques

passages paraissent d'exécution un

peu rude, qu'un pianiste comme

Godowski, habitué à jouer dans

des salles salées, est forcément

contraint d'accroître certains

traits, de sacrifier à demi les nuan-

ces les plus subtiles.

C'est un peu le cas du peintre

dont les tableaux doivent être vus

de quelque distance et qui procède

à larges coups de pinceau.

Ajoutons que Godowski possède

à un degré extraordinaire l'art de

la pédale. Il en épuise les ressur-

ces.

Sa Polonaise en fa dièse a été

vraiment passionnante. L'âme hi-

storique de Chopin semblait passer

en lui; elle vibrât tout entière dans

sa puissante interprétation. La Bar-

carolle et la Ballade ont été par-

ticulièrement louées avec un remar-

quable bonheur.

Les deux études de concert de

Liszt ont eu un sort inégal. La mé-

lodie sous le bruissement des feuil-

les dans *Waldernschänchen*. "Dans

les bois", aurait pu être un peu

plus chantante. Mais la "ronde des

Lutins", *Gnomenreigen*, fut par-

faite et fantastique à souhait.

Le *Carnaval* de Schumann, avec

ses combinaisons de notes et de

rythmes évocant des tableaux et

des figures, connus et puis élé-

ment jusqu'à la bruyante marche

des *Davidbinder* — a été magis-

tralement interprété.

Nous sautons la sonate de Bee-

thoven, morceau de début que nous

confessons n'avoir qu'une médiocre

entendu, et de deux ou trois pièces

de Chopin pour arriver à l'œuvre mé-

me de Godowski.

"Oserons-nous dire qu'à notre sens

le compositeur n'égale point l'in-

terprète? Seul, le *Carnaval* offre un

intérêt réel.

Mais le pianiste reste très grand.

L'un des plus grands d'aujourd'hui.

Nous espérons qu'il nous revien-

dra bientôt et que cette fois l'an-

gèle de la Saint-Saëns voudra

bien mettre en son programme quel-

que chef-d'œuvre de l'école fran-

çaise.

INTERIM.

DRAME DANS UN BAGNE

McAlester, Oka, 20. — Sept per-

sonnes ont perdu la vie hier dans une

bagarre entre les gardiens de la pri-

son et trois forçats qui tentaient de

s'évader.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F. J., C.R., avoc., 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bel. Main 2679.

LEOPOLD BARRY L.L.B. Avocat et Procureur Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques. Chambre 44. — Montréal

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique (Pres. Saint-Denis) Codes : Lichers. West. Un

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transpiration. — Rue Saint-Jacques

LAMOTHE & TESSIER, avocats. Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.B., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

Résidence : Est 5973. ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B. AVOCAT

Tél. Main 213. — Chambre 52. 97 rue Saint-Jacques.

Résidence : 186, Jeanne-Mance. Tél. Est 5973. GUY VANIER, B. A., L.L.B. AVOCAT

97, rue Saint-Jacques. — Chambre 76. Tél. Main 2632.

NOTAIRES

GIROUX, LUCIEN, notaire, édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

BELANGER & BELANGER, (Léonard et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Moler Barber College, 62D, Boulevard St-Laurent, Montréal. 33-26

ASSOCIE

demandé. Maison d'importation, bon placement, préférence active, capable de prendre la charge du bureau ou voyager; réponse donnant l'expérience, capital à disposer, à Boite 534, Bureau de Poste, Montréal.

PHARMACIE

Elève en pharmacie, commis certifié ou apprenti ayant trois ou quatre années d'expérience; s'adresser avec références à la Pharmacie Lecours & Lanctôt, 310 rue Sainte-Catherine Est.

VENDEURS

On demande deux vendeurs d'expérience, avec capital préféré. Bonne occasion pour hommes sérieux. Ecrire à Casier 34, "Le Devoir".

A LOUER

Grand magasin à trois étages. Le plus éclairé et le plus convenable de la rue Saint-Paul (Nos 196-198) pour magasin de gros ou manufacturier. Superficie environ 8,000 pieds. S'adresser à J. A. Côté, 74 Marché Bonsecours. Tél. Main 1670. Résidence, Saint-Louis 809.

LA VIE SPORTIVE

CE QU'ON DIT DANS LA CLASSE "B"

AVIATEUR AU PARADIS.

Sonnets aériens dédiés à l'aviateur français Legagneux, champion de l'altitude.

LE MOT DU SACRE

Or, ce jour-là, saint Pierre avec un grand marteau, Cependant qu'alentour tout un bataillon d'anges Voleait en chantant du Très-Haut les louanges, A la porte du ciel clouait cet écriteau:

"Défense expresse à tout pilote, à tout vaisseau Qu'on nomme aérion en ses formes étranges De troubler les repos des célestes phalanges. Sous peine d'anathème, et de plongeon dans l'eau!"

Dieu le Père voyant cela: "Pourquoi l'écrire En français?" s'enquit-il. Et Pierre dit: "Voici... Il n'est que les Français pour monter jusqu'ici..."

"J'ai dû parler leur langue!" — Alors un bon sourire Illumina les traits puissants de l'Eternel: "C'EST VRAI!" dit-il. — Et puis Pierre ferma le ciel..."

L'ANGE QUI FERME

Le jour suivant, un ange ouvrant une fenêtre Aperçut un oiseau qui volait si... si haut Qu'il s'en émerveilla, mais se dit aussitôt: "Fermions vite, attendu qu'il entrerait peut-être!"

Puis il conta la chose à saint Pierre, grand maître Des célestes portiers, lequel en fit un saut, Et dit: "As-tu fermé du moins bien comme il faut? Et ma pancarte est-elle où tu m'as vu la mettre?"

"Oui, seigneur", répondit l'ange respectueux... Mais alors un regret dans l'âme de saint Pierre Pénétrant en sourdine: "Ah! je suis trop sévère!"

Pensa-t-il, "à quoi bon clouer ainsi les cieux! Il me tarde de voir quelqu'un venant de terre, Et si c'est un petit Français... eh bien! tant mieux!"

LE SAINT QUI OUVRE

L'oiseau volait toujours, et si haut dans l'espace, Et si droit vers l'azur, qu'il ne lui fallait plus Pour se trouver en plein domaine des élus Que quelques bonds aidés d'un tant soit peu d'audace!

Tout à coup retentit dans l'air ce cri: "De grâce Ouvrez! C'est l'oiseau..." Des pays inconnus Devant lui se dressaient formidables rebuts, Et pour se reposer il cherchait une place...

Du ciel alors s'ouvrit la grande porte hautaine... Saint Pierre, Jeanne d'Arc, la sainte de Lorraine, Vinrent féliciter le jeune audacieux...

De l'homme qu'il était l'oiseau prit l'attitude... "Ah! c'est toi, le gagnant du grand prix d'altitude?" Lui dit-on. — "Le gagnant? Non! fit-il... LEGAGNEUX!"

LA FRANCE QUI MONTE

La conversation entre l'homme et saint Pierre Dura près d'un long jour... Il y fut question De tout un peu... d'armée et d'aviation... Même on y dit un mot du présent ministère...

"Ah! qui donc prétendait qu'ils sont tous terre à terre Chez toi!" clama le saint portier-clés de Sion: "Pour envoyer ses fils si haut la nation Française doit avoir, bigre! encore l'âme fière!"

"Elle a soif d'idéal", répondit Legagneux... "Les vœux sont rependants, les jeunes valeureux... Un souffle d'héroïsme à travers ma patrie"

"Passe depuis deux ans — si qu'il l'a rejointe!"

Et quand saint Pierre eut fait doucement: "Ah oui! da!" L'oiseau redescendit, chantant: "SURSUM CORDA!"

A. BOLLIAERT.

AUX COURSES DE DELORIMIER

Les fervents du trot et de l'amble ont pu assister hier après-midi à une belle matinée de courses au Parc Delorimier. Gratton Boy s'est adjugé la course des trotteurs de 2.17 non terminée avant-hier. Pat Logan entra premier dans l'épreuve finale des ambleux de 2.17. Les deux dernières courses au programme régulier d'hier n'ont pu être terminées. Arrawanz et Miss A. Aleyon sont cependant à l'avantage dans ses épreuves. Nellie G. s'est adjugé la course ouverte aux ambleux de 2.10.

Voici les résultats des épreuves d'hier:

Classe 2.17, trot, \$1,000, 3 dans 5, (non terminée lundi):	Akbar, Greenbank farm, Redbank, N.J., 3 5 5 5
Gratton Boy, F. E. Smith, Salsbury, Alb., 1 1 7 1 1	Rhine Gypsy, C. A., Smallman, Malore, N.Y., 10 5 4 6
Lettie Lee, B.F. Waite, East Aurora, N.Y., 6 2 2 1 2	Grave Caswick, A. Drapau, Qué., 6 9 6 7
Dan G., Nat Ray, Toronto, Ont., 8 5 3 2 3	Prince Hall, C. Quinn, Aylmer, East, Qué., 7 8 8 ret
Monarchal Lady, J. Neville, Ottawa, Ont., 2 7 4 4	Temps: 2.20 3-4, 2.22, 2.20, 2.23 2.24 4.
Miss A.H. S. Chevier, Malore, N.Y., 7 8 6 5	Classe 2.20, amble, 3 dans 5, \$400:
Union Parols, D. Fraser, Montréal, 5 4 1 6 ret	Nellie G., W. J. White, Owen Sound, Ont., 4 1 1 1
The Glenora, Chas. O'Connor, Hull, 3 3 5 7 ret	Ellsworth, R. D. A. McEwen, London, Ont., 1 2 6 2
Aubion, J. D. Enlis, Malore, N.Y., 4 6 8 8	Nuttie Ethon, S. A. Carstairs, East Aurora, N.Y., 2 3 2 2
Temps: 2.21 1-2, 2.21 1-4, 2.25 1-2, 2.24 1-4, 2.24 3-4	Furioso, J. McDowell, Toronto, 3 4 4 5
Classe 2.20 amble, \$400, 3 dans 5, (non terminée, lundi):	Stanthony, P. Burnham, Malore, N.Y., 5 5 3 4
Pat Logan, C. B. Prue, Cleveland, 3 6 1 1 1	Joe Swing, C. Quinn, East Aylmer, Qué., 8 6 5 6
Brie Direct, S. A. Carstairs, East Aurora, N.Y., 1 1 7 2 4	Bert H. Bert, E. Sheldon, Malore, N.Y., 6 7 7 ret
Billy Gray, P. P. Williams, Seville, Phil., 2 4 2 3 2	Rouses Point Boy, M. H. Bernier, Victoriaville, 7 8 8 ret
Young Chevallis, A. B. Martin, Tlenderoga, N.Y., 9 2 3 4 3	Temps: 2.19 1-4, 2.19 1-4, 2.18 1-2 2.20

Bains Laurentiens Turcs et de Natation
650 RUE CRAIG EST, ANGLE DE LA RUE BEAUDRY
Bains privés 25 cents, bains de natation 25 cents, garçons 15 cents, bains turcs 75 cents, avec lit \$1.00.
Ouverts de 7 heures le lundi matin à midi le dimanche.

LES PARTIES DE CE SOIR DANS LA N. H. A.

A MONTREAL.

Lalonde jouera ce soir contre les Ottawa. George Kennedy annonce cette nouvelle comme officielle. Afin de protéger contre les accidents du jeu le gérant du Canadien lui a acheté un casque d'aviateur. Les blessures du brillant avant du Canadien sont complètement guéries grâce aux soins suivis du Dr Desloges. Desbiens de Chicoutimi, sera mis à l'essai ce soir. Vézina en dit beaucoup de bien. Les Ottawa amèneront leur meilleure équipe à Montréal pour la partie de ce soir. Le président Emmett Quinn a nommé MM. Reggie Percival et Riley Hern pour arbitrer cette rencontre.

Les équipes s'aligneront comme suit:

Canadien	Buts	Ottawa
Vézina	Points	Benedict
Lavolette	Shore	Shore
Dubau	Converts	Morrill
D. Smith	Centres	Ronan
Lalonde	Avants	Darragh
Berlinguette	Avants	Broadbent

SUBSTITUTS
Canadien: Gardner, Jetté, Dalgair, Marchand, Payan.
Ottawa: Dufort, Graham, Miller, Lesueur.

LES JOUTES ANTERIEURES

Canadien	Ottawa
Canadien... 0	Toronto... 3
Canadien... 4	Québec... 3
Canadien... 0	Ottawa... 6
Canadien... 8	Wanderer... 2
Canadien... 4	Québec... 3
Canadien... 9	Ottawa... 3
29	23
Ottawa... 2	Québec... 3
Ottawa... 2	Ottawa... 3
Ottawa... 8	Wanderer... 3
Ottawa... 6	Canadien... 0
Ottawa... 3	Toronto... 2
Ottawa... 6	Ottawa... 5
Ottawa... 7	Wanderer... 1
34	17

A QUEBEC

Les Wanderers rendront visite aux champions de ce soir. Les Westmounts ont de nouveau privés des services d'Odde Cleghorn. Harry Hyland reprendra probablement sa place sur l'équipe de Dickey Boon.

Les équipes seront probablement composées comme suit:

Warwick	Buts	Moran
Ross <td>Points <td>Mumery </td></td>	Points <td>Mumery </td>	Mumery
S. Cleghorn <td>Coverts <td>Joe Hall </td></td>	Coverts <td>Joe Hall </td>	Joe Hall
Russell <td>Centres <td>Malone </td></td>	Centres <td>Malone </td>	Malone
Hyland <td>Avants <td>Mark </td></td>	Avants <td>Mark </td>	Mark
Roberts <td>Avants <td>T. Smith </td></td>	Avants <td>T. Smith </td>	T. Smith

Les substituts des Wanderers seront Kendall, Nicholson, O'Grady, Bell et Price.

A TORONTO

Les Toronto et les Ontario se font de nouveau aux prises ce soir dans la Ville-Reine. L'opinion générale veut que les joueurs de Jack Marshall ne fassent qu'une bouchée des protégés de Jimmy Murphy.

Voici quelle sera la composition des équipes:

Toronto	Buts	Ontario
Holmes <td>Points <td>Hébert </td></td>	Points <td>Hébert </td>	Hébert
Marshall <td>Coverts <td>G. McNamara </td></td>	Coverts <td>G. McNamara </td>	G. McNamara
Cameron <td>Centres <td>F. Lake </td></td>	Centres <td>F. Lake </td>	F. Lake
Foyston <td>Avants <td>Doherty </td></td>	Avants <td>Doherty </td>	Doherty
Wilson <td>Avants <td>McDonald </td></td>	Avants <td>McDonald </td>	McDonald
Davidson <td>Avants <td>Vair </td></td>	Avants <td>Vair </td>	Vair

LES ARBITRES

A Montréal: Riley Hern et Reg. Percival.
A Québec: Butterworth et D. Powers.
A Toronto: Lou Marsh et L. Whitehead.

BANQUET ANNUEL DU NATIONAL

Dimanche prochain, 25 janvier 1914, les représentants du National et du St-Jacques organiseront leur 8ème banquet annuel à Boucherville.

Les dames accompagneront nos gais raquetteurs et assureront par leur présence le succès de cette sortie. Les amis de ces clubs, avec leurs compagnies, sont gracieusement invités à prendre part à ce voyage.

Le départ se fera de la maison du club National à Malouineuve à 10 h. 30.

Le soir, 22 janvier, à 8 heures, au cercle St-Jacques aura lieu une assemblée des directeurs du club de raquette National.

A. RACICOT, Sec.

FLEMING CONTRE YOUNG JOSEPH

CES DEUX PUGILISTES SE DISPUTERONT LE CHAMPIONNAT POIDS-PLOUM DU CANADA, VENDREDI SOIR, AU CANADIEN.

Le gérant du club Athlétique Canadien a apporté des changements au programme des combats de boxe de vendredi soir. Frankie Fleming se rencontrera avec Young Joseph pour le championnat poids-plume du Canada. Les préliminaires seront disputés entre les boxeurs dont les noms suivent:

McKenzie vs Bayles...	140 lbs.
Rivet vs Geo. Frame...	130 lbs.
Dodge vs Pison...	125 lbs.
Fichet vs Linaert...	160 lbs.

VICTORIEUX APRES UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE

Victoria, 21. — La rencontre d'hier soir entre les clubs Victoria et Vancouver, a été gagnée par ce dernier par 7 points à 6.

La joute fut l'une des plus intéressantes jouées à cette saison, et les deux clubs durent jouer une période supplémentaire pour décider de la victoire.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

Vancouver	Buts	Victoria
Lindsay <td>Points <td>Georg</td> </td>	Points <td>Georg</td>	Georg
Patrick <td>Coverts <td>L. Patrick</td> </td>	Coverts <td>L. Patrick</td>	L. Patrick
Griffith <td>Centres <td>Pontin</td> </td>	Centres <td>Pontin</td>	Pontin
Pitre <td>Avants <td>Dunderdale</td> </td>	Avants <td>Dunderdale</td>	Dunderdale
Taylor <td>Avants <td>Kerr</td> </td>	Avants <td>Kerr</td>	Kerr
Nichols <td>Avants <td>Rowe</td> </td>	Avants <td>Rowe</td>	Rowe
Harris <td>Avants <td>Rowe</td> </td>	Avants <td>Rowe</td>	Rowe

Arbitre: H. Lehmann; assistant R. McDonald.

POSITION DES CLUBS

Vancouver	G.	P.	C.
Vancouver	6	3	55
Victoria	4	4	36
Westminster	3	6	36

DANS LA LIGUE COMMERCIALE

LES CLUBS CAN. FAIRBANKS, MUSSENS ET RICHELIEU & ONTARIO VICTORIEUX HIER SOIR.

La position des clubs de la ligue de hockey commerciale n'a subi aucun changement à la suite des parties d'hier soir. Les clubs Canadian Fairbanks, Mussens et Richelieu & Ontario sont sortis victorieux des rencontres d'hier soir au patinoir, Victoria. Voici les résultats détaillés des parties:

ties :		
C.P.R. (1)		Fairbanks (3)
Boldt	Buts	Flynn
Davidson	Défenses	Little
McCann	"	Seymour
Stenson	Avants	Bennett
Dohenny	"	Bethune
Hamilton	"	McMullin

SOMMAIRE
1. Fairbanks - Little... 3.00
2. C.P.R. - Stenson... 7.00
3. Fairbanks - Davidson... 2.00
4. Fairbanks - Bennett... 4.00
United Shoe (1) Mussens (2)

Thompson Buts Trudo
Roche Défenses Brownrigg
Delaney Défenses Broughn
Tammhill Avants K. Brady
Cummings Avants Moore
Ramsden Avants V. Brady

SOMMAIRE

1. Mussens - Brady	9.00
2. Mussens - V. Brady	3.00
3. United Shoe - Tammhill	11.00
R. & O. (7) Sweet Caps (2)	
Lavlor Buts Benton	
Swan Défenses O'Sullivan	
Tobin Défenses Stewart	
Pitson Avants Mulcair	
Hughes Avants Wait	
Thompson Avants Wait	

SOMMAIRE
1. Sweet Caps - O'Sullivan... 7.00
2. R. & O. - Hughes... 5.00
3. R. & O. - Thompson... 3.00
4. R. & O. - Tobin... 3.00
5. R. & O. - Thompson... 2.00
6. R. & O. - Hughes... 1.00
7. Sweet Caps - Stewart... 2.00
8. R. & O. - Thompson... 2.00

L'EXPOSITION D'AUTOMOBILE

Quel est le genre de l'automobile? C'est une question fort intéressante, à la même époque les pensées des membres de l'Académie française qui ont enfin décidé que le mot "automobile" est un adjectif, qu'un substantif y est compris, et que ce substantif est du genre masculin. Donc, Messieurs, il faut dire: J'ai acheté un automobile à l'Exposition d'Automobiles. Mais que Messieurs les paristes se disputent entre eux. A Montréal, que l'auto soit dame ou monsieur, tout le monde s'attend à l'ouverture de l'Exposition, qui aura lieu samedi soir dans la salle d'exercices, rue Craig. La cérémonie sera faite par le Col. Sam Hughes qui sera présent avec son état major. L'Exposition sera ouverte au public de 10 h. à 10 h. 30 p.m. chaque jour pendant les deux semaines suivantes. Les automobiles et leurs accessoires y seront exposés pendant la seconde semaine.

DÉPÊCHES MONDIALES

RÉSUMÉ TÉLÉGRAPHIQUE

M. A. BECK S'EN REVIENT.

Londres, 21. — L'hon. Adam Beck, président de la Hydro Electric Power Commission, s'embarque pour Toronto aujourd'hui. Il fera la traversée sur l'"Olympic". M. Beck s'est particulièrement occupé pendant son voyage ici, de l'emploi du moteur sur les omnibus et les camions. Il dit qu'il importe de perfectionner les moyens de transport dans l'Ontario.

LES COMPAGNIES TRANS-ATLANTIQUES.

Paris, 21. — À l'assemblée du congrès tenu sur la question du transport dans la partie nord de l'Atlantique, on discutera aujourd'hui des questions de la plus haute importance. Entre autres, la question des taxes. A cause des difficultés survenues entre la North German Lloyd et les lignes Hambourg-Amérique, cette dernière compagnie ne sera pas représentée à la conférence. Le directeur de la North German Lloyd, a refusé de discuter les différends survenus entre sa compagnie et la Hambourg-Amérique, il n'a pas voulu, non plus, donner son opinion sur la position que prendra la Conférence au sujet des taxes.

On décidera demain, quelle ligne de conduite on suivra pendant les séances.

Les principaux représentants des compagnies ici sont: Hen. Heineken, les directeurs Von Plettenberg et Mehruhn de la North German Lloyd, Harold A. Sanderson, président de la International Mercantile Marine Co., et A. B. Canty, gérant de la White Star, à Liverpool.

UNE BANQUE CAMBRIOLÉE.

Pittsburg, Okla., 21. — Deux bandits ont cambriolé la banque de l'Etat, après avoir enfoncé la porte du puits, le comptable dans les voûtes. Plusieurs milliers de piastres ont été volées. La police avec une meute de chiens sont à la poursuite des voleurs.

L'ART DANS LA VIE NATIONALE

Londres, 21. — Sir Edmund Walker, de Toronto, a présidé à l'ouverture de l'exposition de l'"Art Association". Dans son discours il a demandé la construction de musées à l'épreuve du feu et bien éclairés pour les expositions à venir et a annoncé que la "National Gallery" prêterait ses peintures aux villes du Canada qui auront des musées à l'épreuve du feu. Il a longuement parlé sur l'art et la place qu'il occupe dans la vie nationale.

POURSUITE EN DOMMAGES.

New-York, 21. — M. H. Blair Finley, fils de Clement B. Finley, mort sur le paquebot Minneapolis le 2 juillet 1913 et enseveli en mer, poursuit la compagnie de navigation propriétaire de ce bateau. Il réclame \$3,000 de dommages, prétendant que le corps de son père a été embaumé et gardé jusqu'à 6 juillet, alors qu'il fut jeté à la mer, quelques heures avant l'arrivée ici. Il allègue en outre que les employés de la compagnie se sont emparés des effets de son père, pour une valeur de \$750, ce qui est beaucoup plus que les frais d'embaumement et d'avis.



Victrola VI, \$32.50

Un Thé Tango est du dernier chic.
Vous pouvez en avoir un chez vous, si vous possédez un Victrola.

Venez entendre toutes les nouvelles danses, le "tango", le "one-step", la valse hésitation et le "turkey-trot" interprétées par le Victor-Victrola.

Cherchez cette marque de commerce quand vous achetez

Venez à l'un de nos trois magasins à Montréal, et laissez-nous vous montrer tous les Victrolas et jouer votre musique favorite. Les Victrolas coûtent de \$20 à \$300, et se vendent avec facilité de paiement, (aussi bas que \$1 par semaine) si désiré. Les Registres Victor doubles, de 10 pouces sont à 90c. Demandez notre catalogue donnant la liste de plus de 5000 registres Victor.

Toujours en mains le plus grand choix de Registres Français par les Artistes Français les plus célèbres

BERLINER GRAM-O-PHONE CO. Limited

Trois magasins rue Sainte-Catherine.
279 Est, près St-Denis. Tél. Est 2972
355 Ouest, près Victoria. Tél. Up. 572
415 O. près Mansfield. Tél. Up. 2416

CONCERT GRATUIT à la
Salle Stanley, jeudi soir,
le 22 janvier.

GRAND TRUNK SYSTEM

EXPOSITION D'HIVER A OTTAWA
Ottawa et retour 22 janv.; retour, 24 janv.
Montreal jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.
Montreal jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.
Ottawa jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.
Montreal jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXPOSITION D'HIVER A OTTAWA
Ottawa et retour 22 janv.; retour, 24 janv.
Montreal jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.
Montreal jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.
Ottawa jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.
Montreal jusqu'au 22 janv.; retour, 24 janv.

PROTECTION EN MER

LES DECISIONS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE VIENNETRON EN VIGUEUR LE 1er JUILLET 1915.

Londres, 21. — La tâche assumée par la Conférence internationale sur la sécurité en mer est terminée. Les délégués des quatorze nations parties à la Conférence, ont signé la convention élaborée.

Lord Mersley, le président, dans son discours de fermeture, a passé en revue tous les sujets qui ont été discutés et tous les projets sur lesquels les délégués se sont accordés.

Cependant il n'a pu donner le texte même de la convention; les gouvernements devront auparavant la ratifier.

Londres, 21. — Lord Mersley, dans son rapport des résolutions adoptées par la Conférence internationale, a appuyé sur l'utilité des cloisons à l'épreuve du feu pour prévenir la propagation des incendies.

Lord Mersley déclara que, malgré toutes les précautions, il sera toujours possible qu'un navire coule à pic. Les capitaines ne devraient donc pas trop se fier au fait que leur navire est insubmersible.

La convention a décidé que les navires marchands, à vapeur ou à voiles, portant ou non des passagers, devaient être munis d'appareils de télégraphie sans fil, lorsque le nombre de personnes à bord est plus de cinquante.

Il y aurait exception pour les navires qui ne s'éloignent de terre de pas plus de 150 milles.

Les préposés à la télégraphie sans fil sur les navires doivent aussi porter une attention inlassable aux signaux.

La convention prévoit aussi la construction des bouées, et la fabrication des ceintures de sauvetage. Elle déclare qu'un grand nombre de bateaux de chaloupes doivent pouvoir être lancés à la mer de chaque côté du navire. Une chaloupe ou un radeau pouvant porter soixante personnes seront conduits par, au plus, trois membres de l'équipage. Ces matelots devront être porteur d'un certificat de compétence, donné par les autorités du pays.

Il faudra exercer l'équipage aux manœuvres, en cas de feu.

Les vaisseaux des Etats qui acceptent le rapport seront munis de certificats qui feront preuve, prima facie, que les navires porteurs de ce certificat, sont en très bon état.

Les pays qui voudront faire partie de la convention ont jusqu'au 31 janvier 1914. Le premier juillet 1915, après ratification par les différents pays, le rapport deviendra en force.

Lord Mersley n'a fait aucune mention des propositions à propos d'arbitrage en cas de conflits.

R. C. WETMORE MEURT A CLEVELAND.

Cleveland, O., 21. — Russell C. Wetmore, 65 ans, vice-président et trésorier de la "American Ship-building", a succombé hier soir à la pneumonie.

Aqueduc de Montréal

TUYAUX EN FONTE

Prix: Messieurs, 15c; Dames, 10c

Des soumissions cachetées, portant au dos les mots "Soumission pour tuyaux en fonte", seront reçues au Bureau des Commissions, Hôtel de Ville, Montréal, jusqu'à midi, jeudi, le 19 février, 1914, pour la fourniture et la livraison d'environ 6,750 tonnes de tuyaux en fonte.

Un chèque accepté au montant de \$3 par tonne sera remis pour les soumissions. Les soumissionnaires devront accompagner chaque soumission et être mis dans l'enveloppe contenant celle-ci.

Des copies du cahier des charges et des formes de soumission pourront être obtenues au Bureau de l'achat et des ventes, Hôtel de Ville.

Toute soumission qui n'aura pas été faite sur une des dites formules et qui n'aura pas été enfermée dans l'enveloppe fournie à cet effet sera écartée.

Les soumissions seront décahétées en présence des intéressés, à l'Assemblée régulière du Bureau des Commissions, qui sera tenue dans la salle de délibérations, à midi, jeudi, le 19 février, 1914.

Le Bureau des Commissions ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

Par ordre du Bureau des Commissions.

L. N. SENECAI, Secrétaire.

Bureau des Commissions, Hôtel de Ville, Montréal, le 19 janvier, 1914.

TEMPÉRATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heann et Harrison, 33 rue Notre-Dame Est. R. de Meale, gérant.

Aujourd'hui maximum 15
Même date l'an dernier 24
Aujourd'hui minimum 5
Même date l'an dernier 19

BAROMETRE

8h. matin, 29.45; 11h. matin, 29.33; midi, 29.31.

DEMAIN

Neige.

(Service de la Presse Associée)

Toronto, 21. — La vague de froid passe en ce moment dans la région des Grands Lacs. Il a neigé abondamment dans le sud et dans l'est de l'Ontario.

Lacs et Baie Georgienne : Forts vents du nord et du nord-ouest, froid et neige. Demain, plus froid.

Haut Saint-Laurent et Ottawa : Vents du nord, neige, de plus en plus froid.

Bas Saint-Laurent et Golfe, Provinces Maritimes : Forts vents du nord-est avec neige, demain, plus froid.

Supérieur : Très froid ce soir et demain.

JEUDI, 22 JANVIER

S. Vincent et Anastase, martyrs.
Lever du soleil : 7 heures 39.
Coucher du soleil : 4 heures 52.
Lever de la lune : 4 heures 57.
Coucher de la lune : 8 h 24.
Du 21 au 24 : brumeux, humide.

LES RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENTS

Les abonnés au Devoir arrivent, pour le plus part, entre le dix et le quinze janvier.

Nos lecteurs épargneront un travail considérable à l'administration du Devoir s'ils nous adressaient leur réabonnement sans attendre l'envoi de leur note.

A LA MEMOIRE DE LORD STRATHCONA

(De notre correspondant)

Chambre des Communes, Ottawa, 21. — Il y aura, vers une heure, cet après-midi, réunion des ministres afin de décider si la Chambre ajournera ses travaux, aujourd'hui, pour honorer la mémoire de Lord Strathcona. La Chambre se réunira à deux heures, et, entendra, à l'ouverture de la séance, des discours de MM. Borden et Laurier, relatifs à la carrière de Lord Strathcona.

On croit que le ministre en viendra à la conclusion de suspendre pour aujourd'hui les travaux des Communes et que ces travaux ne recommenceront pas avant demain après-midi.

La Chambre suspendra ses délibérations, cet après-midi, à la suite des discours relatifs au décès de Lord Strathcona. Le ministre en est venu à cette conclusion, vers une heure.

Avec Lord Strathcona disparaît une figure singulièrement intéressante.

Il appartenait à cette race des grands financiers britanniques qui, sans sortir de leur sphère d'action, ont si largement contribué à la grandeur de leur pays.

SIR JAMES WHITNEY

Toronto, 21. — Sir James Whitney est toujours le même état. Il a passé une mauvaise nuit.

UN AVOCAT SERAIT ARRETE

Une rumeur qui fait le bruit d'une bombe au Palais de Justice veut que l'un des avocats les plus connus soit arrêté d'ici quelques jours relativement à un héritage qu'il aurait tenté d'accaparer.

LES MERCREDIS DE LAVAL

Ce soir, à 8 heures 15, dans la salle de la bibliothèque de l'université, M. le professeur Lagacé donnera une conférence sur les origines de la peinture anglaise. Il étudiera en particulier l'œuvre des peintres Reynolds et Gainsborough. La séance sera illustrée de projections, et l'entrée de la salle est gratuite.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

C'est ce soir, à 8 heures, qu'aura lieu la mise en nomination des membres du conseil de la Chambre de commerce de Montréal. Immédiatement après, il y aura conférence par M. James Wood Pogue. Le conférencier traitera de "Science d'organiser tout commerce". Tous les hommes d'affaires de Montréal sont invités à cette conférence.

Me LABORI RECONNAISSANT

M. Martin a reçu ce matin un câblgramme de Me Labori lui transmettant ses remerciements personnels et ceux du Barreau de Paris pour l'accueil qui a été fait ici au défenseur de Dreyfus.

LE PARC DE MAISONNEUVE

La Ville de Maisonneuve a acheté hier, pour \$1,500,000, un terrain situé entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont, à la Côte de la Visitation, et mesurant 150 acres, pour agrandir son parc, qui aura ainsi 400 acres d'étendue et qui aura coûté jusqu'ici \$2,500,000. La Ville projette de relier son parc au Mont-Royal, par un grand boulevard qui passerait par le parc LaFontaine.

INSPECTEUR D'ECOLLES

A la recommandation du docteur S. Boucher, chef du service municipal d'hygiène, le docteur J. Horace Gervais a été nommé par les commissaires inspecteur des écoles, en remplacement du docteur de Grandpré, nommé inspecteur du personnel.

LE BILL 158

Nos lecteurs trouveront en page 2 le texte du bill désormais fameux.

UN PAVÉ DANS LA MARE LÉGISLATIVE

C'EST UNE AFFAIRE MONTÉE! M. HAZEN A LONDRES

L'opinion de M. Mousseau, l'un des incriminés, sur les révélations du "Daily Mail". — Il soulèvera lui-même la question devant la Chambre, cet après-midi

Déclarations officielles du chef de l'opposition. — Entrevues des députés. — M. Bergeron n'a rien à dire

(De notre envoyé spécial)

Québec, 21. — Les accusations portées par le "Montreal Daily Mail" contre des membres du Conseil législatif et de la Législature, lesquels auraient accepté des sommes d'argent en retour de l'adoption du bill d'incorporation de la Montreal Fair Association of Canada, accusations publiées ce matin dans le "Chronicle" de cette ville, défrontent toutes les conversations. Au Château Frontenac, où la plupart des députés de la région de Montréal habitent, il y avait un véritable brouhaha. Les conversations étaient suivies d'appels et de réponses téléphoniques, et l'apparition d'un journaliste dans la rotonde du Château semblait embarrasser singulièrement quelques-uns de ceux des plus susceptibles d'être interviewés.

Dès hier soir, dans les couloirs de l'Assemblée législative, plusieurs députés s'enquerraient, auprès de ceux qui pouvaient en savoir quelque chose, des révélations qui allaient être faites dans les journaux le lendemain.

M. SEGUIN

M. Napoléon Séguin, député libéral de Sainte-Marie, que nous rencontrâmes le premier, sourit lorsque nous lui demandâmes ce dont il s'agissait.

— Qu'y a-t-il au fond ?

— Je ne sais pas ce qu'il y a de vrai dans cela.

M. LEVESQUE

M. le notaire Wenceslas Lévesque, député de Laval, fut celui avec qui nous causâmes de l'affaire ensuite.

— Enfin, qu'y a-t-il dans tout cela ?

— Je crois, me dit M. Lévesque, que le conseil a monté dans le but de faire du tort au premier ministre. Pour moi, c'est une affaire de chantage, une vengeance que l'on veut exercer contre le premier ministre. D'ailleurs, je crois que MacNab le regrette déjà et qu'il sera ici demain matin pour réparer cela.

M. LANGLOIS

M. Godfroi Langlois, député de Saint-Louis, n'hésita pas à nous dire que, dans le cas où des accusations seraient formulées aujourd'hui, il se prononcerait en faveur d'une commission d'enquête. J'attends, dit-il, qu'il nous soit arrivé plus de détails. En tout cas, les choses s'imposent dans le cas où des accusations directes seraient portées. L'on devra instituer immédiatement une commission d'enquête.

M. DESAULNIERS

Le docteur Eugène-Merrill Desaulniers, député de Chambly.

— C'est une affaire excessivement malheureuse. Naturellement nous n'avons encore aucune preuve et il faut attendre que les accusations soient portées sur le parquet de la Chambre. En tout cas je ne connais pas le premier mot de l'affaire, à l'exception de ce que nous en avons vu par les journaux.

M. BOUCHARD

Nous avons ensuite rencontré M. Daniel Bouchard, député de Saint-Hyacinthe.

— Que pensez-vous des accusations portées par le "Daily Mail" ?

— Elles ne me font ni chaud ni froid, répond le député de Saint-Hyacinthe. Si les accusés sont coupables qu'ils paient pour, puisqu'ils sont assez b. pour se fournir dans un pétrin comme celui-là. Quant à moi, je n'ai rien à faire dans cela.

M. SAUVE

Nous causâmes quelques minutes après avec le député de Deux-Montagnes, M. Arthur Sauvé.

— Tout semble indiquer que nous allons encore passer quelques temps à Québec, nous dit-il. Pour l'honneur de la Législature, je regrette infiniment que de telles accusations soient portées contre mes collègues. Cependant, si elles sont vraies, les coupables méritent une leçon et le public ne pourra qu'en être satisfait, car il sera protégé du moins pour quelque temps, contre des actions de ce genre.

M. TELLIER

M. J. M. Tellier, député de Joliette et chef de l'opposition, a communiqué à dix heures et demi ce matin aux journalistes la déclaration suivante :

— J'ai présent, je tiens tous les membres de la Législature pour innocents. L'accusation portée est très grave, et je suis d'avis que le gouvernement doit instituer une enquête à ce sujet. Si la Législature a été calomniée, que les calomnieux soient punis, et si les accusés sont prouvés, il faudra que les coupables subissent le châtiment de leur peine.

UNE AGENCE SECRETE (?)

Toutes sortes de rumeurs ont couru dans les couloirs de la Législature ce matin. Ainsi, on assure que durant toute la soirée, hier, un membre d'une agence secrète de Montréal a été constamment dans les couloirs de la Chambre. Cet agent était-il à l'emploi des accusés ou des accusés ? C'est ce que l'on ne peut dire.

LE STAR COMME UNE CARPE

Le "Star", le Sauveur d'Empire, ne trouve pas place lui non plus dans son Extra de ce midi pour narrer l'émotion causée par le scandale de Québec.

LE SCANDALE DE QUEBEC

(Résumé pour les gens pressés)

LES ACCUSEES

— Louis-Philippe Bérard, avocat, conseiller législatif pour Lanaudière depuis 1912, membre de la société légale Gouin, Lemieux, Murphy, Bérard et Perrault.

— Achille Bergevin, financier, conseiller législatif pour Salaberry, nommé en 1910.

— J. O. Mousseau, avocat, député de Soulanges à la Législature, président du Comité des bills privés à la Chambre.

LE CORPS DU DELIT

— Un bill incorporant "The Montreal Fair Association of Canada".

LES ACCUSATIONS

— M. Mousseau : Avoir reçu \$1,000, \$400, \$600, \$500 et \$1,150 pour faire "passer" ce bill, soit \$3,650, dont \$1,000 pour d'autres personnes qui ne sont pas nommées.

— M. Bergevin : Avoir reçu \$200 et \$150; ce dernier montant en remboursement d'une somme égale payée à une personne qui n'est pas nommée.

— M. Bérard : Avoir reçu \$500.

CEUX QUI AURAIENT PAYE

— M. George Sampson, constructeur de Montréal.

— M. David W. Hyland, courtier en immeubles de New-York.

LE CHIFFRE DE L'AFFAIRE

— \$9,500 demandées; \$4,850 payées; \$4,650 dues.

M. J.-O. MOUSSEAU

M. J.-O. Mousseau, député de Soulanges et président du comité des bills privés, dont le nom est mentionné dans le "Daily Mail" ce matin, a fait, à onze heures, avant midi, une déclaration à la suite des questions suivantes qui lui furent posées :

— On dit couramment, ce matin, M. Mousseau, dans les couloirs de la Chambre, que des mandats d'arrestation seraient émis contre MM. Nichol et MacNab, du "Montreal Daily Mail", à la suite des accusations portées. Est-ce vrai ?

IL FAUT ETRE A L'UNISSON

M. Mousseau répondit : — Si j'étais le seul accusé, je n'hésiterais pas à prendre des mesures sévères contre les accusateurs, mais comme il y a d'autres accusés, je crois qu'il vaut mieux être à l'unisson, et pour cette raison j'attendrai.

— Mais quelle est votre opinion ?

— Mon opinion est que toute cette affaire est une affaire montée. J'attends l'intention de faire une déclaration quelconque à la Chambre cet après-midi ?

— Oui, je me leverai moi-même et dirai ce que je pense de tout cela.

LE HERALD EST MUET

Le bouillant "Herald" qui, il y a quelques jours, a peine, réclamait tout l'attention du public sur ce qui se passait à Québec, ne dit rien dans son Extra de la sensation créée par les révélations du "Daily Mail".

M. MAYRAND

Le notaire Mayrand, député de Duvernay, nous déclare ne rien savoir du prétendu scandale. Dans le cas où des accusations spécifiques seraient portées, il serait en faveur d'en enquête.

M. PERRON

M. J. L. Perron, député de Verchères, a fait la déclaration suivante :

— Je ne suis pas censé connaître aucun des noms que la rumeur désigne. Les connaître, je ne le pourrais formuler aucune opinion sur le sujet. L'affaire viendra probablement devant la Chambre et alors nous serons les juges. Pour cette raison, je ne puis rien dire de plus.

M. LAVERGNE

M. Armand Lavergne, député de Montmagny, a été des plus catégoriques dans la déclaration qu'il nous a faite ce matin.

— Je suis d'opinion que MM. Nichol et MacNab devraient être cités à la barre de la Chambre car il faut que la chose soit mise au clair. C'est tout ce que je peux dire pour le moment. Quant à ce que je pense, je le garde pour moi, mais je n'en pense pas moins. Ce dont je suis certain, c'est qu'aucun membre de l'opposition n'est compromis dans l'affaire.

M. BERGEVIN

L'honorable Achille Bergevin, conseiller législatif et l'un de ceux dont il est fait mention dans les accusations portées par le "Daily Mail", refuse catégoriquement de dire ses impressions sur le sujet

maintenant. M. Bergevin paraît ennuyé de ce que l'on ait osé mentionner son nom dans une affaire comme celle-là, mais il n'a rien à dire pour le moment.

M. COUSINEAU

Il est certain que cette affaire d'accusations fera le sujet principal du débat à la Chambre cet après-midi, mais il est entendu que l'interpellation de ce sujet ne viendra pas du chef de l'opposition.

M. P. Cousineau, député de Jacques-Cartier, nous a dit tout à l'heure : "Au moins je suis certain qu'aucun membre de l'opposition n'est compromis dans l'affaire. Je ne sais qui fera l'interpellation à ce sujet cet après-midi mais il est tout probable qu'elle se fera sur une question de privilège."

CONSEIL DES MINISTRES

A midi il y a eu conseil des ministres, mais on n'a rien dit sans dire la question du jour. Le premier ministre n'avait pas l'humeur à rire, c'est tout ce que les journalistes ont pu savoir.

M. MERCIER

M. Honoré Mercier, député de Châteauguay, ne se soucie guère de donner son opinion sur l'affaire, car il dit ne connaître rien de tout cela et il n'a même pas lu les journaux à ce sujet.

Le Palais législatif est envahi par des Montréalais, échevins intéressés et curieux, et va sans dire tous ne parlent que de cette "faussette affaire". On s'attend à ce que les galeries soient remplies quand viendra l'ouverture du débat cet après-midi.

A MONTREAL

Entrevues, recueillies au Palais, ce matin, au sujet du scandale de Québec révélé par le "Daily Mail" : M. P.-E. Leblanc, ancien président de la Chambre :

"Je n'ai rien vu, rien lu et ne suis pas prêt à faire de déclarations."

M. JOS. ARCHAMBAULT

"Dites que je ne m'occupe que de droit, et pas de crapulerie."

M. JOS. ARCHAMBAULT

"Je ne m'occupe que d'affaires légales et celle-là ne semble pas l'avoir été..." d'après le "Daily Mail".

M. JOS. ARCHAMBAULT

"Je ne m'occupe que de droit, et pas de crapulerie."

LE MONTREAL POWER A LA BOURSE

Les événements sensationnels provoqués à la Législature de Québec, par les dénonciations du "Daily Mail", ont eu leur écho à la Bourse ce matin. L'effet s'est particulièrement fait sentir autour du Montreal Power, lequel n'est pas une valeur sans qu'il y ait la clôture d'hier, avec néanmoins une forte tendance à la baisse. Le sentiment qui semble dominer ce matin au sujet de cette valeur à la Bourse de Montréal, est un sentiment de crainte. Il n'y a pas de demande pour ce stock, mais par contre l'offre est considérable et les cours se sont maintenus fermes. Les porteurs d'actions voudraient bien se défaire de leur stock sans pertes, mais, de leur côté, les acheteurs semblent compter pour acheter sur une baisse prochaine, provoquée par les événements sensationnels qui se développent à la Législature et qui peuvent avoir contre eux le Montreal Power. Le marché est dans l'attente.

LA TEMPETE DE NEIGE

M. J. P. Gagnon, surintendant général de la voirie, a mis deux mille hommes à l'enlèvement de la neige des trottoirs et des traverses. De bonne heure, ce matin, de nombreuses équipes étaient à l'ouvrage dans toutes les rues. Le service des tramways, qui menaçait de se désorganiser, aux premières heures, est redevenu meilleur à mesure qu'avancait la matinée.

LA LOI LAURIER

IL EST QUESTION DE LA RAPPELER. — MM. NANTIEL ET PELLETIER VOIENT CE PROJET D'UN MAUVAIS Oeil.

(De notre correspondant)

Ottawa, 21. — On disait hier soir et ce matin, qu'un groupe de députés conservateurs canadiens - français veulent saisir prochainement la Chambre d'un bill rappelant la loi navale Laurier. Une dizaine de députés auraient déjà donné leur adhésion à ce projet, actuellement en préparation, et que les ministres canadiens-français, particulièrement MM. Nantiel et Pelletier, voient d'un mauvais oeil. Si le projet aboutit, la question navale reviendra donc de nouveau sur le tapis.

LE VOL DU HERALD

Le nommé Ray Byrns alias Robert Barrett, accusé à Ottawa vendredi dernier, d'un vol coupable de drêdri devant le magistrat Lafontaine, à l'accusation d'avoir volé à main armée sur la personne du caissier Moffatt, du journal "The Herald", la somme de \$500, le 16 novembre 1913.

CHEZ LE MAIRE

M. T. Church, contrôleur de la ville de Toronto, est à Montréal et a rendu visite au maire Lavallée, ce matin.

IL EST QUESTION DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES COMME SUCCESEUR DE LORD STRATHCONA.

MM. SIFTON OU GRAHAM.

(De notre correspondant)

Ottawa, 21. — A peine lord Strathcona est-il mort, à Londres, que nos politiciens s'efforcent, ici, de lui trouver un successeur.

Hier soir, à l'issue de la séance, aux Communes, plusieurs députés parlaient déjà de son remplacement. Ce matin même, les pronostics vont leur train. Et les candidats vrais ou supposés ne manquent pas.

Il y a d'abord M. Sifton, dont l'on parle couramment. Après son ralliement au parti conservateur, en 1911, et après la victoire de M. Borden, tout le monde désignait M. Sifton comme candidat à la position. Rencontré hier même par un journaliste, M. Sifton, paraît-il, aurait déclaré sa résolution inébranlable de ne pas accepter un tel poste. "On me l'offrirait que je le refuserais", aurait-il dit. Millionnaire, avec de grands intérêts au Canada, et président de la commission de conservation, M. Sifton estime qu'il doit rester ici. Du reste, sa surdité presque complète et tout à fait incurable, est un obstacle à sa nomination à Londres, à supposer qu'il fût candidat. Ses déclarations récentes à ce propos l'éliminent du rang des aspirants.

Il y a bien, d'un autre côté, M. Graham, du "Star" de Montréal; M. Graham mour d'envie, dit-on, de devenir représentant du Canada à Londres; et son récent voyage à Ottawa, ainsi que l'entrevue qu'il a eue en cette circonstance avec M. Borden, ne seraient pas étrangers à la question de la succession de lord Strathcona. Mais les conservateurs de l'Est du Canada, aux Communes, voient M. Graham d'un oeil plutôt soupçonneux, depuis la part qu'il a prise à l'organisation du journal libéral le "Telegraph"; et s'il a pour lui certaines influences, il a contre lui une masse de conservateurs et de politiciens bleus. Il est vrai que M. Graham tient dans ses mains bien des ficelles et qu'il a fait élire plusieurs conservateurs avec son argent, aux dernières élections générales, dans la province de Québec, période pendant laquelle, à titre de bailleur de fonds du parti conservateur dans cette province, il a fait signer à bien des politiciens et des députés d'aujourd'hui des engagements qu'ils se traitaient un peu à la gène, à son égard, s'il leur demandait leur appui. S'il insiste fort auprès de M. Borden pour obtenir la position, le premier-ministre serait dans une singulière situation. Les idées impérialistes outrancières de M. Graham ne rencontrent pas, par des députés conservateurs fédéraux, et ils ont peu de confiance dans le tact et les qualités diplomatiques de M. Graham. Mais il est millionnaire, et c'est déjà un titre, aux yeux de plusieurs, pour remplir le poste de commissaire à Londres, poste rendu onéreux par les générosités de lord Strathcona, qui dépensait, pour réceptions et offrandes de toutes sortes, quatre ou cinq fois le traitement qui lui accordait le ministère canadien. La candidature de M. Graham embrasserait le ministère et l'opposition, car il les tient tous deux assez bien, grâce à ses trois journaux.

On a mentionné les noms de MM. Perley et Stanniessey, tous deux millionnaires aussi, et dont le second a des talents d'administrateur mis en évidence par sa présidence au "Pacifique Canadien". Mais, pour les deux, il existe une objection insurmontable : l'un et l'autre, de naissance américaine, sont sujets canadiens, mais, en leur nationalité américaine, ils représentent le Canada en Angleterre par un commissaire qui ne serait pas sujet britannique. Ceci dispose de ces deux noms.

Pour le moment, ceux qui se piquent d'être au courant des intentions du ministère parlent de M. Hazen le ministre de la Marine, comme successeur de lord Strathcona. M. Hazen est assez à l'aise, quoiqu'il ne soit pas fort riche, et le ministère, dit-on, considère que les qualités de M. Hazen sont telles qu'elles le désignent d'emblée à ce poste important. Ce serait une belle promotion pour lui, et, paraît-il, la nation d'un bon oeil. C'est le gouvernement canadien qui choisit le titulaire de la Marine, et le cabinet Borden l'est, lui aussi, mais il est certain que le ministère canadien consulte au préalable le gouvernement anglais afin de savoir si tel ou tel titulaire probable lui agréait. Et le séjour de M. Hazen à Londres, pendant l'été de 1912, aurait contribué, dit-on, à le bien mettre en cour. Au surplus, sir Charles Tupper, autrefois commissaire à Londres, et le cabinet Borden, en consultant, s'il ne l'a déjà fait, approuverait, dit la rumeur, le choix de M. Hazen. A moins que M. Foster, le ministre du commerce, ne pose sa candidature, ce qui est peu probable. M. Foster, outre qu'il n'est guère populaire dans son parti, qu'il a déjà eu des démêlés avec une partie de la presse dirigée par M. Graham, n'est pas, dit-on, M. Foster n'ambitionne pas du tout ce poste, et M. Hazen y tiendrait.

Voilà ce que l'on disait, hier soir, dans les couloirs du parlement, à Ottawa. Les deux candidats les plus sérieux semblent donc être ceux de M. Graham et de M. Hazen. Qui l'emportera ?

M. BECK CANDIDAT

Ottawa, 21. — On ajoute, ce matin, à la liste des candidats probables à la succession de Lord Strathcona, le nom de M. Adam Beck, ministre dans le cabinet Whitney, qui s'est fait remarquer comme l'inventeur d'un mouvement qui met l'électricité à la portée des agriculteurs, pour les travaux de la ferme dans l'Ontario, par l'entremise de la Commission hydro-électrique. M. Beck, à part d'être un politicien bien connu, et désigné comme un des aspirants à la succession de M. Whitney, est très riche.

Enfin, quelques députés et sénateurs croient que M. R. L. Borden prendrait bien la succession de lord Strathcona.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

D. GAGNON & CIE

Magasin à Rayons

Angle ST-LAURENT et DORCHESTER

Occasions Exceptionnelles

Bonnettes en lawn et lingerie blanche, lignes déssorties, de \$1.00, en vente à 50c.
Manteaux de draps pesants, pour dames, régulier \$12.00, pour \$4.95.
Jupes de robes de beau tweed, de \$4.00 pour \$2.69.
Costumes de dames, draps pesants, d \$13.50, pour \$4.48.
Les cahiers de modes du printemps, sont en vente à 25c, avec patron gratis. Agence Butterick.

N.-G. Valiquette

LIMITÉE

Palais d'Ameublement 471-477 Ste-Catherine Est

UN LOT D'ECHANTILLONS DE RIDEAUX EN NET CREME A 69c.

1 CAISSE COTON BLANC, à drap, 72 pouces de largeur. Valeur de 30c et 35c. Pour cette vente 22c
20 DOZ. NAPKINS, en toile ourlées, 18 x 18, à 7 1/2c
SERVIETTES DE BAIN, 18 x 40 pouces, valant 20 cts 12 1/2c
50 DOZ. ESSUIE-MAINS, 18 x 34, pour 10c

CHAISE MORRIS HEMCO \$23.20

Monture en chêne fumé très massive. Dossier automatique. Siège à double effet de coussins. Cuir américain "Recu". Sous le siège se trouve une tresse garnie d'une tablette mobile pour reposer les pieds. Cette chaise peut donner la position la plus confortable qu'on puisse désirer. Régulier \$32.00
Moins 27 1/2% \$23.20

Seroux Daignault & Brault

Tél. Est 6819-637-39 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

La Compagnie Achetez vos Services à Diner